



RAPPORT DE GESTION

EXERCICE 2016

Sommaire

1.1	Faits marquants de l'exercice 2016	3
1.2	Déroulement de l'exercice	3
1.3	Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice	9
1.4	Gestion des risques	9
1.5	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	15
1.6	Rémunérations et avantages des mandataires sociaux	15
1.7	Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE	15
1.8	Conventions règlementées	15
1.9	Responsabilité sociale de l'entreprise	16
1.10	Informations sur le capital	47
1.11	Dépenses non déductibles fiscalement	52
1.12	Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	52
1.13	Frais de recherche et de développement	52
1.14	Perspectives 2017	52
1.15	Observations du Comité d'Entreprise	52

1.1 Faits marquants de l'exercice 2016

1.1.1 Croissance externe

Acquisitions

- Février 2016 :

BOIS MAURIS ODDOS et les ETS ROGER CLEAU ont chacun fait l'acquisition d'un fonds de commerce appartenant aux ETS ARMAND, l'un situé à Valence, l'autre à Périgny.

- Juillet 2016 :

LA BOITE A OUTILS a cédé son fonds de commerce, sous l'enseigne DES IDEES, situé à Comboire.

Modifications significatives du périmètre

- Juin 2016 :

DORAS a acquis 100 % du capital de SOCOBOIS.

Juillet, Septembre, Décembre 2016 :

La quote-part détenue par SAMSE dans le capital de LA BOITE A OUTILS est passée de 95,99 % à 97,74 % et celle détenue par LA BOITE A OUTILS dans le capital de DEDB REMIREMONT de 65,00 % à 100,00 %.

BTP DISTRIBUTION a pris une participation de 40 % dans les SCI BRANLY et SCI LES ARTISANS.

1.1.2 Réorganisation du périmètre

Dans le cadre de la restructuration interne, deux opérations ont été réalisées :

- Janvier 2016 :

Transmission Universelle de Patrimoine de ISO-NEG à M+ MATERIAUX.

- Décembre 2016 :

Fusion-absorption de SC INV (Holding de DORAS) par SAMSE.

1.2 Dérroulement de l'exercice

1.2.1 Activité du Groupe

Extrait du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2016	2015	% de var.
Chiffre d'affaires	1 222,0	1 199,2	1,9
Résultat opérationnel courant	47,3	45,7	3,4
Résultat opérationnel	47,4	46,2	2,7
Résultat financier	-1,9	-2,1	-8,4
Charge d'impôt	11,3	13,8	-18,1
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	3,1	3,1	-0,2
Résultat net des sociétés intégrées	37,3	33,4	11,6
Dont part attribuable aux actionnaires de SAMSE	35,7	32,0	11,4

1 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1 222,0 M€ au 31 décembre 2016, en progression de 1,9 % à périmètre courant et 0,8 % à périmètre comparable.

Le chiffre d'affaires de l'activité négoce s'établit à 965,6 M€, en hausse de 2,3 % (+ 1 % à périmètre comparable).

Le chiffre d'affaires du bricolage s'élève quant à lui à 256,4 M€, en augmentation de 0,3 %.

Cette performance reste satisfaisante compte tenu de la dégradation du marché national sur le second semestre de l'année.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2016	2015	% de var.
Négoce	965,6	943,6	2,3
Bricolage	256,4	255,6	0,3
Total Groupe	1 222,0	1 199,2	1,9

2 - Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe s'élève à 47,3 M€ en progression de 3,4 %.

Le résultat opérationnel courant négoce progresse de 3,0 % pour s'établir à 33,8 M€ en raison de la croissance des volumes d'activité associée à l'optimisation des charges d'exploitation.

Grâce à ses positions de marché solides, l'activité bricolage améliore son niveau de marge commerciale et enregistre ainsi un résultat opérationnel courant de 13,5 M€ en hausse de 4,4 %.

Cette progression s'élève à 11,3 % après neutralisation de l'impact du changement législatif d'exigibilité de la taxe sur les surfaces commerciales qui représente une surcharge annuelle de 0,9 M€.

Les charges de personnel sont en progression de 3,8 %. Cette évolution résulte tant de la croissance externe que d'une politique dynamique des filiales de bricolage ; mais également de la volonté du Groupe de fidéliser et développer le savoir-faire de ses équipes.

3 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à 47,4 M€ en augmentation de 2,7 % sur l'exercice précédent.

Il intègre notamment une indemnité relative au sinistre d'une agence négoce en Savoie représentant 1,6 M€, ainsi que des coûts de fermeture d'un entrepôt logistique en Bourgogne et des rationalisations géographiques dans le Sud-Ouest pour un total de 1,2 M€.

4 - Résultat financier

Le résultat financier affiche une charge nette de 1,9 M€ en diminution de 0,2 M€ par rapport à l'année 2015 en raison de la baisse continue des taux d'emprunts moyen terme et de ceux des ressources financières court terme.

5 - Résultat net des sociétés intégrées

Après une charge d'impôt qui ressort à 11,3 M€ (13,8 M€ l'année précédente) et une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 3,1 M€ (stable par rapport à l'an dernier), le résultat net ressort à 37,3 M€, soit une augmentation de 11,6 % par rapport à l'année 2015.

6 - Résultat net des sociétés intégrées - part attribuable aux actionnaires de SAMSE

Le résultat net part du Groupe ressort à 35,7 M€ en hausse de 11,4 %.

1.2.2 Flux financiers

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement net sur les deux derniers exercices :

(en millions d'euros)	2016	2015
Dettes financières non courantes	135,4	150,0
Dettes financières courantes	84,8	81,8
Trésorerie active	-78,7	-81,0
Endettement net	141,5	150,8

1.2.3 Flux d'investissement

(Données sociales en K€)

Investissements réalisés par SAMSE	2016	2015	2014
Investissements opérationnels			
Immobilisations incorporelles	1 325	452	616
Terrains et constructions	11 345	1 580	3 725
Matériels et outillages	2 327	1 891	1 025
Installations et agencements mobiliers	1 443	493	455
Matériel de transport	3 755	2 291	1 080
Matériel de bureau, informatique et mobilier	455	382	498
Total	20 650	7 089	7 399
Investissements financiers			
SAS LA BOITE A OUTILS	1 500	1 690	768
SAS ETS RENE DE VEYLE	1 500	-	-
SARL SUD APPRO	500	-	270
SAS LEADER CARRELAGES	-	1 085	-
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	-	-	8 260
SAS BOIS MAURIS ODDOS	-	-	2 927
SAS SC INV	-	36 681	-
Total	3 500	39 456	12 225
Investissements SAMSE société mère	24 150	46 545	19 624
Investissements réalisés par les filiales (*)			
SA DORAS	12 717	5 024	5 634
SAS LA BOITE A OUTILS	10 693	6 093	9 653
SAS M+ MATERIAUX	1 792	4 388	3 927
SA CHRISTAUD	381	78	49
SAS CELESTIN MATERIAUX	201	480	711
SAS BOIS MAURIS ODDOS	91	234	101
SAS COMPTOIR FROMENT	135	48	76
SARL EPPS	112	395	1 080
SAS ETS PIERRE HENRY ET FILS	105	447	124
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	99	172	118
SAS REMAT	58	62	121
SAS BLANC MATERIAUX	58	40	69
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	49	27	522
SAS DEDB REMIREMONT	32	38	17
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	15	6	23
SAS RENE DE VEYLE	-	3 195	9 562
SAS TC-HP	-	-	168
SAS DEDB	-	-	-
AUTRES	108	248	289
Investissements filiales	26 646	20 975	26 610

* Les investissements réalisés par les filiales comprennent les investissements opérationnels et financiers

1.2.4 Activité de SAMSE

Extrait du compte de résultat
(Données sociales)

(en millions d'euros)	2016	2015	% sur 1 an
Chiffre d'affaires	500,5	494,2	1,3
Résultat d'exploitation	17,5	17,7	-0,9
Résultat financier	33,6	8,6	291,0
Résultat exceptionnel	0,6	0,4	48,1
Participation	0,8	0,8	0,0
Impôt sur le résultat	5,3	6,0	-10,3
Résultat net	45,7	19,9	129,2

Le chiffre d'affaires réalisé par SAMSE sur l'exercice 2016 s'élève à 500,5 M€ contre 494,2 M€ en 2015, ce qui représente une hausse de 1,3 %.

Le résultat d'exploitation diminue, passant de 17,7 M€ en 2015 à 17,5 M€ en 2016, soit une baisse de 0,9 % : les produits d'exploitation se situent à 518,1 M€ et les charges à 500,5 M€.

Le résultat financier, constitué principalement du boni généré par la fusion de SC INV et de dividendes en provenance des filiales, est ainsi en forte hausse par rapport à 2015.

Le résultat exceptionnel qui était de 0,4 M€ en 2015 ressort à 0,6 M€ pour l'exercice.

Après une participation des salariés de 0,8 M€ et un impôt sur les bénéfices de 5,3 M€, le résultat net s'établit à 45 649 920,77 €, en hausse de 129,2 % par rapport au résultat 2015.

Dividendes

Le Directoire a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 10 mai 2017 de fixer le dividende à verser à 2,20 € par action soit un dividende total de 7 607 784,80 €.

Rappel des dividendes des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende *
2013	2,10 €
2014	2,10 €
2015	2,10 €

*pour les actionnaires personnes physiques, le montant du dividende perçu était éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 al 1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2016 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)				
Total	Dettes échues	Dettes non échues		
		A échéance 30 jours au plus	A échéance 45 jours au plus	A échéance supérieure à 45 jours
60 927	339	35 827	23 789	972

La décomposition de la dette fournisseurs au 31 décembre 2015 est la suivante :

Dette fournisseurs (en K€)				
Total	Dettes échues	Dettes non échues		
		A échéance 30 jours au plus	A échéance 45 jours au plus	A échéance supérieure à 45 jours
55 722	-100	31 993	23 005	824

1.2.5 Activité et résultats des principales filiales et participations opérationnelles

(Données sociales en K€)

Sociétés	Chiffre d'Affaires			Résultat d'exploitation		
	2016	2015	% variation	2016	2015	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	219 779	218 597	0,54	10 101	8 787	14,95
SADORAS	200 658	197 669	1,51	1 612	3 512	-54,10
SAS M+ MATERIAUX	159 551	147 570	8,12	3 138	2 916	7,62
SAS MATERIAUX SIMC	150 827	143 224	5,31	2 650	3 408	-22,25
SAS PLATTARD NEGOCE	75 209	75 201	0,01	1 588	1 331	19,31
SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS	57 040	57 392	-0,61	3 292	3 809	-13,56
SAS BTP DISTRIBUTION	34 133	32 306	5,65	1 161	859	35,16
SAS BOIS MAURIS ODDOS	31 450	28 528	10,24	2 068	1 684	22,81
SAS PLATTARD SAS	27 529	28 215	-2,43	1 526	1 340	13,88
SAS SOCOBOIS	24 037			666		
SAS CELESTIN MATERIAUX	22 847	23 101	-1,10	762	795	-4,09
SA CHRISTAUD	20 796	21 462	-3,11	1 005	1 176	-14,54
SAS COMPTOIR FROMENT	16 445	15 811	4,01	1 934	1 779	8,71
SAS ET S ROGER CLEAU	15 696	17 432	-9,96	-238	554	-142,96
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	15 020	14 691	2,24	1 610	1 629	-1,16
SAS BOURG MATERIAUX	14 470	13 505	7,14	155	463	-66,48
SAS RG BRICOLAGE	13 509	12 886	4,84	1 836	1 717	6,91
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	13 150	11 651	12,87	1 308	1 029	27,09
SAS ZANON TRANSPORTS	11 262	10 724	5,02	1 219	1 036	17,66
SAS DIDIER	10 537	11 302	-6,77	-204	-141	-44,64
SAS DEGUERRY SAMSE	6 509	6 349	2,53	367	370	-0,73
SAS REMAT	6 083	6 634	-8,30	-124	86	-244,71
SAS BLANC MATERIAUX	5 988	5 952	0,61	538	535	0,55
SAS DEDB REMIREMONT	5 210	5 112	1,93	247	163	51,45
SAS MAT APPRO	4 668	4 568	2,19	137	161	-15,13
SAS CLAUDE MATERIAUX	4 267	5 092	-16,20	85	300	-71,67
SAS SWEET AIR FRANCE	3 831	3 822	0,23	-190	-1 223	84,46
SAS LEADER CARRELAGES	3 544	3 290	7,73	209	139	50,16
SAS VAUDREY	3 163	2 602	21,57	192	124	54,84
SARL SUD APPRO	3 115	1 686	84,77	3	-107	102,45
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	2 899	3 249	-10,76	-1	63	-100,98
SAS OUTIMAT B.T.P.	1 686	1 813	-7,02	-28	45	-162,76
SAS TARARE MATERIAUX	1 638	1 685	-2,78	-8	12	-167,25
SAS MS MATERIAUX	1 583			-184		
SAS DEDB	441	424	4,10	126	107	17,41
SARL ISO-NEG		4 016			137	

Sociétés	Résultat courant			Résultat net		
	2016	2015	% variation	2016	2015	% variation
SAS LABOITE A OUTILS	11 719	10 108	15,94	7 910	6 241	26,73
SADORAS	789	4 325	-81,76	-1 444	2 311	-162,48
SAS M+ MATERIAUX	2 867	2 562	11,90	1 882	1 849	1,78
SAS MATERIAUX SIMC	2 503	3 220	-22,28	1 858	2 480	-25,07
SAS PLATTARD NEGOCE	1 928	838	130,07	1 204	457	163,46
SAS ET S PIERRE HENRY ET FILS	3 524	4 288	-17,82	2 375	2 833	-16,16
SAS BTP DISTRIBUTION	1 131	900	25,68	1 038	637	62,90
SAS BOIS MAURIS ODDOS	2 074	1 713	21,07	1 382	1 135	21,77
SAS PLATTARD SAS	3 632	3 713	-2,18	3 444	3 401	1,26
SAS SOCOBOIS	867	0		805	0	
SAS CELESTIN MATERIAUX	741	-37	2101,47	677	-123	650,76
SACHRISTAUD	1 419	1 547	-8,30	1 059	1 086	-2,53
SAS COMPTOIR FROMENT	1 937	1 783	8,66	1 172	1 102	6,38
SAS ET S ROGER CLEAU	-216	603	-135,83	-194	429	-145,27
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT	1 609	1 629	-1,23	970	992	-2,18
SAS BOURG MATERIAUX	139	433	-68,00	107	277	-61,34
SAS RG BRICOLAGE	1 839	1 726	6,52	1 220	1 135	7,46
SAS ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS	1 299	1 007	28,95	788	640	23,16
SAS ZANON TRANSPORTS	1 252	1 065	17,56	779	727	7,17
SAS DIDIER	-207	-144	-43,65	-187	-82	-127,68
SAS DEGUERRY SAMSE	369	434	-14,95	282	284	-0,61
SAS REMAT	-42	175	-124,16	-28	-46	38,22
SAS BLANC MATERIAUX	526	515	2,10	378	332	13,91
SAS DEDB REMIREMONT	223	138	61,48	224	144	55,76
SAS MAT APPRO	136	160	-15,19	86	119	-27,73
SAS CLAUDE MATERIAUX	77	285	-72,91	49	196	-75,00
SAS SWEET AIR FRANCE	-217	-1 259	82,78	-211	-1 284	83,54
SAS LEADER CARRELAGES	237	165	43,91	169	119	42,14
SAS VAUDREY	194	128	51,62	149	124	19,80
SARL SUD APPRO	1	-109	100,62	0	-214	99,83
SAS LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES	2	69	-97,29	-1	47	-102,10
SAS OUTIMAT B.T.P.	-29	42	-169,88	-18	30	-160,68
SAS TARARE MATERIAUX	-16	2	-882,15	-19	2	-1042,50
SAS MS MATERIAUX	-185	0		-185	0	
SAS DEDB	131	111	17,77	94	104	-9,91
SARL ISO-NEG		123			90	

1.3 Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

En janvier 2017, CHRISTAUD a pris une participation de 30 % dans le capital de BILLMAT, BOIS MAURIS ODDOS a fait l'acquisition d'un fonds de commerce de bois, panneaux, menuiserie, situé à Valence, appartenant à SAMSE.

En mars 2017, CELESTIN MATERIAUX a cédé son fonds de commerce d'Avignon à MATERIAUX SIMC.

1.4 Gestion des risques

1.4.1 Facteurs de risques

L'identification et l'évaluation des risques au sein du Groupe SAMSE passent par son processus de cartographie des risques et par l'expertise des métiers.

La société, ayant procédé à une revue des risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats, considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés ci-après.

Le risque de crédit/contrepartie

L'activité négoce du Groupe SAMSE est exposée au risque de non recouvrement de ses créances clients.

Le Crédit Manager, rattaché à la Direction Générale, assure le suivi du risque crédit au niveau du Groupe par la mise en place notamment des outils et des procédures à destination des responsables du crédit clients région et des points de vente afin de sécuriser les encours accordés.

La gestion du risque est réalisée dans les agences et les régions par les responsables crédit clients qui mettent en application les prestations de surveillance financière (INFOLEGALE), d'assurance-crédit (EULER HERMES) et de garanties de paiement sur lesquelles ils reçoivent une formation régulière.

La gestion des contentieux, sous la responsabilité du Crédit Manager, est assurée en interne et centralisée au service contentieux, situé au siège social et composé de quatre juristes.

Les affaires sont suivies individuellement et les actions en justice sont menées en collaboration avec un cabinet d'avocats.

La gestion du risque crédit clients est effectuée par SAMSE pour l'ensemble des filiales du Groupe à l'exception de DORAS, M+ MATERIAUX, MATERIAUX SIMC et des ETS PIERRE HENRY ET FILS qui disposent de leur propre service, assurant ainsi une meilleure proximité clients.

Le Groupe a connu une légère baisse du nombre d'incidents de règlements et de procédures de recouvrement au cours de l'année 2016. La moyenne des délais d'encaissement est stable comparativement à 2015. L'annexe aux comptes consolidés, note 11 «Clients et comptes rattachés», détaille l'évolution des créances clients de l'activité négoce et la dépréciation correspondante pour les deux dernières années notamment à travers la balance âgée des créances clients.

Les risques opérationnels

Le risque de concurrence

Les risques liés à la concurrence obligent le Groupe à être très attentif à l'évolution du marché et de ses acteurs.

Pour l'activité négoce, POINT P, BIG MAT, GEDIMAT, TOUT FAIRE MATERIAUX, CHAUSSON et RESEAU PRO constituent les principaux concurrents.

Concernant l'activité bricolage, les principaux concurrents sont CASTORAMA, LEROY MERLIN, BRICO DEPOT et BRICOMAN.

Dans ce contexte concurrentiel, le Groupe veille à adapter en permanence ses agences, ses magasins et son offre :

- refonte des plans de vente et des plans de stock,
- formation des collaborateurs,
- investissement dans les moyens logistiques et les outils marketing,
- amélioration de la qualité de service clients,
- maillage territorial,
- transformation digitale et développement de nouveaux services.

Par toutes ces actions, les parts de marché de la plupart des enseignes du Groupe sont maintenues ou développées.

Les risques liés à la sécurité des personnes et des biens

Les points de vente du Groupe sont soumis aux législations du Code du travail des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Afin de répondre aux obligations réglementaires qui en découlent et pour assurer la sécurité de ses employés et de ses clients sur les sites, le Groupe SAMSE a mis en place un responsable sécurité, assisté de cinq animateurs sécurité rattachés aux régions pour le négoce, de trois animateurs sécurité assistés d'un animateur sécurité à temps partiel dans chaque magasin de bricolage, d'un animateur sécurité pour la filiale DORAS ainsi que pour la filiale M+ MATERIAUX.

Un animateur sécurité transport forme à l'éco-conduite et à la maîtrise des risques liés au transport et à la livraison des matériaux de construction.

Les règles de sécurité, spécifiques aux plateformes logistiques, sont centralisées par le responsable sécurité de l'activité négoce en liaison avec les référents sécurité des sites.

Les animateurs, recrutés au sein du Groupe pour leur connaissance métier, ont suivi une formation initiale de plusieurs mois complétée par des formations de mise à niveau tous les ans comme les formations Préventeurs d'entreprise de l'INRS et Service de Secours Incendie Assistance aux Personnes (niveau 1).

Les animateurs sécurité ont pris en charge la réalisation et la mise en place de la documentation obligatoire sur la prévention : dossier d'évaluation des risques, fiche de suivi de pénibilité par collaborateur, protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement, plan de prévention des entreprises extérieures et permis de feu. Ils accompagnent et conseillent les chefs d'agence et les Directeurs de Région sur la réglementation ERP et sur la prévention des risques professionnels. Ils diffusent un reporting par région à destination du responsable de la sécurité négoce et de la Direction Générale concernant la sûreté, la santé et la sécurité au travail.

Le système a été renforcé par la formation de l'encadrement aux règles de sécurité et par la mise en place de sessions annuelles de retours d'expériences.

Un audit sécurité incendie est réalisé tous les deux ans sur les sites négoce et bricolage pour évaluer la mise en œuvre de la sécurité incendie, tant au

niveau de l'entretien des installations que du comportement et de la prise en compte des risques. Les animateurs sécurité accompagnent la mise en place des recommandations issues de ces audits.

Un audit hygiène, sécurité, santé et sûreté est effectué tous les ans.

Un suivi des recommandations est réalisé avec chaque chef d'établissement.

Chaque accident ou incident est répertorié. Il fait l'objet d'un diagnostic et de préconisations émises par l'animateur sécurité.

Au niveau du siège social, les installations de sûreté ont été renforcées afin de garantir une meilleure sécurité des personnes et des biens. Le bâtiment est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite. Les formations incendie et secouriste du travail sont organisées régulièrement pour le personnel du siège social.

Le Groupe est doté de Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, dans les établissements de plus de cinquante salariés, qui participent à l'amélioration de la gestion de ces risques.

S'agissant d'un travail de proximité, M+ MATERIAUX, les ETS PIERRE HENRY ET FILS et DORAS gèrent de manière autonome la sécurité des personnes et des biens sur leurs sites, en utilisant l'expertise du Groupe.

Le risque lié aux investissements futurs

Le Groupe est exposé aux risques inhérents aux opérations de développement. Tous les projets de croissance externe et interne sont présentés et validés en Directoire, en Comité Stratégique et d'Investissement et en Conseil de Surveillance.

Il a recours à des conseils extérieurs sur des problématiques particulières, tels que les aspects juridiques et financiers.

Pour améliorer l'analyse des risques liés aux investissements futurs, les projets d'investissement sont soumis à l'approbation du Comité Stratégique et d'Investissement. Le Comité étudie tous les projets de croissance externe et les projets de croissance organique de plus de 5 M€.

La Direction du Développement et les responsables opérationnels présentent les projets sur la base d'une étude de marché et d'une analyse de rentabilité. La mission du Comité Stratégique et d'Investissement est d'étudier et de valider les projets d'investissement liés à la croissance de la société, notamment en fonction du critère de retour sur investissement.

Les risques de liquidité

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de ses risques de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Il s'assure que ses lignes de crédit permettent de financer notamment les dépenses d'investissements opérationnels.

Il dispose d'une centralisation de trésorerie interne et en fonction des besoins de trésorerie, il peut faire appel à des concours bancaires.

Les passifs financiers du Groupe sont composés majoritairement d'emprunts amortissables trimestriellement. Les passifs financiers hors concours bancaires se répartissent uniformément sur l'année. La note 17.1 «détail des dettes financières» de l'annexe aux comptes consolidés donne la répartition de ses passifs financiers.

L'endettement financier net du Groupe s'élève à 141,5 M€ au 31 décembre 2016 (dont 46,6 M€ d'emprunts soumis à covenants en diminution de 23,6 %) pour 150,8 M€ l'année précédente.

La note 17.8 «détermination de l'endettement financier net» de l'annexe aux comptes consolidés fournit le détail des postes qui le composent.

Le Groupe s'est engagé à respecter le covenant suivant au terme de certains emprunts :

- Endettement global net élargi au crédit-bail/Fonds propres : inférieur à 1.

Au 31 décembre 2016, ce ratio financier est respecté :

- Endettement global net / Fonds propres = 0,34.

Les risques de marché

Le risque de taux

Le risque de taux est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe, en coordination avec les différentes banques partenaires.

Les emprunts souscrits par le Groupe sont libellés en taux fixe et en taux variable. Le détail de leur répartition est donné dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.7 «encours des dettes et des actifs financiers».

Les opérations de couverture de taux sont détaillées dans l'annexe aux comptes consolidés, note 17.6 «valorisation des SWAPS».

Le risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change, ses importations proviennent majoritairement de la zone euro ou sont libellées en euros, sauf pour quelques fournisseurs de la zone Asie et Amérique du Sud, qui sont payés en dollars.

Le faible montant des importations n'impose pas la mise en place de couverture de change systématique. Cependant, des options d'achat à terme peuvent être mises en place ponctuellement, en fonction de la volatilité du dollar.

Le Groupe exporte de façon marginale en Suisse et dispose de points de vente frontaliers dans l'Ain et la Haute-Savoie. Aucune couverture de change du franc suisse n'a été adoptée car la majeure partie des clients règle en euros.

Le risque sur actions et autres instruments financiers

Le risque sur actions et autres instruments financiers est suivi de manière régulière par la Direction Administrative et Financière du Groupe et par le trésorier du Groupe.

L'annexe aux comptes consolidés, note 17.3 «risque de crédit, de liquidité et de marché» détaille les montants et la méthode de valorisation.

Les risques liés aux engagements hors bilan

Une revue des engagements hors bilan est réalisée semestriellement et documentée. L'annexe aux comptes consolidés, note 33 «engagements», établit les engagements par nature et par échéance.

Les risques juridiques

Les facteurs de dépendance

Le Groupe SAMSE n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet, licence ou contrat d'approvisionnement susceptible d'avoir une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Les litiges

Dans la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Par ailleurs, il n'existe aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence notable sur sa situation financière, son activité, son résultat ou son patrimoine.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Les risques industriels et environnementaux

Le Groupe SAMSE présente essentiellement un risque de type environnemental lié au stockage de certaines matières dangereuses sur ses plateformes logistiques et certains de ses points de vente, dans le cadre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le respect de cette réglementation est assuré par un référent sécurité sur les sites avec l'appui de l'expertise du responsable sécurité de l'activité négoce.

La plateforme logistique de Brézins est certifiée APSAD à la suite de l'installation d'un dispositif de sprinklage d'une partie du site en liaison avec les assureurs du Groupe.

Par ailleurs, les agences du Groupe intègrent une démarche consistant à améliorer le tri des emballages et déchets.

Ainsi, des bennes de DIB (Déchets Industriels Banals), gravats, bois, cartons sont mises en place et la revalorisation auprès de filières de traitements dûment habilitées est effectuée via un panel de prestataires de traitement de déchets. Un reporting détaille les volumes de déchets mois par mois afin d'optimiser cette gestion.

L'activité du Groupe n'engendre pas de risque environnemental particulier.

Néanmoins, un PPRT, lié à l'environnement d'une usine classée Seveso, a été émis par la Préfecture du Rhône pour lequel le Groupe étudie toutes les solutions afin de préserver le fonds de commerce de l'agence (St Genis Laval), ses collaborateurs, ses clients et son immobilier.

Le Groupe est soucieux du respect de l'environnement et a décidé de poursuivre un certain nombre d'actions détaillées dans le rapport sur la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise inséré au chapitre 3.9 du Document de Référence.

Les sociétés du Groupe SAMSE n'ont fait l'objet d'aucune condamnation et n'ont eu à verser aucune indemnité au titre des réglementations liées à l'environnement au cours de l'exercice écoulé. Elles n'ont eu aucune provision à constituer au titre des risques liés à l'environnement.

1.4.2 Assurances et couvertures des risques

Stratégie de couverture des risques du Groupe

La politique en matière de stratégie de couverture des risques reste centralisée au niveau du Groupe pour la partie SAMSE, LA BOITE A OUTILS et M+ MATERIAUX, sous la responsabilité de la Direction Juridique et Sociale.

Au cours de l'exercice 2016, DORAS, SWEETAIR FRANCE et BTP DISTRIBUTION, ont également poursuivi leur politique de couverture et les contrats en cours.

Le Groupe HENRY a intégré en 2015 la seule couverture RC du Groupe.

La Direction Juridique et Sociale a pour mission de détecter, d'analyser, de couvrir et d'intervenir en amont de tous les risques identifiés. Son expertise a permis la mise en place d'une stratégie de couverture répartie entre prévention, auto-assurance et assurance des risques identifiés.

La stratégie de couverture des risques du Groupe est basée, d'une part, sur une politique active de prévention quant à la sécurité des biens et des personnes et, d'autre part, sur un arbitrage entre

politique d'assurance pour les risques importants et d'auto-assurance pour les risques de fréquence.

La stratégie de gestion des éventuels sinistres du Groupe SAMSE est basée sur la gestion directe de ceux-ci, en partenariat avec les compagnies d'assurance via des courtiers.

Cette politique permet de réagir au mieux dès la gestation d'un éventuel sinistre et donc, soit de le régler immédiatement, soit de le gérer dans l'optimisation active du risque potentiel. Les procédures sont également gérées directement, en partenariat avec les compagnies. Cette politique assure au Groupe sa performance dans les résultats de la gestion des divers sinistres.

Le Groupe n'a pas de compagnie d'assurance ou de réassurance «captive».

La charge des assurances est légèrement en hausse, représentant 0,42 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, compte tenu de divers sinistres ayant entraîné une hausse maîtrisée des cotisations.

Politique de prévention

La politique de prévention est un élément important de la stratégie de couverture des risques dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens.

Cette politique de prévention est mise en œuvre au travers de la formation des personnels. Les programmes de formation sont établis en fonction des obligations légales liées à la conduite de matériels industriels et des besoins recensés par les responsables sécurité au travers d'audits sur le terrain ou à la suite d'accidents du travail. Ils représentent le tiers de l'effort de formation du Groupe.

Les chefs d'établissements sont formés au management en sécurité.

Un livret de sécurité, élaboré par les animateurs sécurité, est distribué à l'ensemble des collaborateurs ainsi que les guides spécifiques (magasiniers, chauffeurs, arrimage des charges et conducteurs) édités par la FNBM (Fédération du Négoce de Bois et Matériaux).

Une politique importante de prévention est menée (11 animateurs sécurité à temps complet dans le Groupe : audits annuels de chaque établissement sur la base d'une matrice d'analyse définie avec la compagnie d'assurance, mise en conformité des établissements, plan de thermographie systématique des réseaux électriques des établissements, remise à jour de tous les éléments individuels de prévention des risques d'accident du travail, formations à la sécurité représentant le quart des dépenses globales de formation, analyses systématiques de chaque accident du travail avec plan d'action, notamment). Ces éléments doivent permettre d'éviter autant que possible la survenance d'un nouveau sinistre important et faire baisser le risque accident du travail du Groupe.

Politique d'assurance et d'auto-assurance

En 2016, les politiques antérieures ont été reconduites.

Les risques identifiés par la Direction Juridique et Sociale sont assurés auprès de compagnies d'assurance dont la notoriété est reconnue pour la partie SAMSE - LA BOITE A OUTILS.

DORAS, SWEETAIR FRANCE, BTP DISTRIBUTION et le Groupe HENRY restent indépendants dans leur gestion et leur couverture des risques.

Le Groupe utilise l'expertise de cabinets de courtage spécialisés.

La politique d'assurance de SAMSE - LA BOITE A OUTILS est toujours d'assurer l'ensemble des risques de gravité, c'est-à-dire ceux qui peuvent mettre en péril un établissement et de s'auto-assurer pour les risques de fréquence pour les montants inférieurs à la franchise.

Cette politique permet, d'une part de ne pas surcharger le coût d'une police par des sinistres de fréquence de faible montant et d'autre part de responsabiliser les utilisateurs dans leurs pratiques en s'appuyant sur la politique de prévention et sur l'affectation réelle du coût des sinistres dans les résultats des agences.

DORAS a choisi des politiques d'assurance avec de faibles franchises pour la couverture des dommages matériels et pertes d'exploitation.

Couverture des risques relatifs aux biens

SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Le contrat d'assurance souscrit auprès d'ALLIANZ, selon le principe de garantie «tous risques sauf», couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, de dégâts des eaux, électriques, de vol ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

En 2016, tous les sites de LA BOITE A OUTILS, les agences têtes de région SAMSE et la plateforme de Brézins étaient assurés en pertes d'exploitation. Cette assurance a été souscrite pour la première fois en 2007 pour les agences têtes de région négoce. La partie négoce a décidé de garantir l'ensemble de ses sites à compter de novembre 2015.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance dans les limites usuelles.

Un partenariat constructif est mis en place avec la compagnie, dont l'expertise est sollicitée dès la conception de nouveaux bâtiments permettant ainsi une optimisation des risques et des investissements de prévention.

Un audit de l'ensemble des établissements en matière de protection des personnes et des biens a été commencé en 2008 et réalisé pour la totalité en 2009. Il est désormais reconduit bi-annuellement.

Il permet, sur un ensemble de points concrets, de faire le bilan précis des actions à accomplir. Cet audit est effectué en interne par les animateurs de sécurité.

La couverture maximale par sinistre a été portée au 1^{er} janvier 2016 à 49,9 M€ pour la plateforme de Brézins et reste à 30 M€ pour les autres établissements.

La franchise, de 15 K€ pour les sinistres de fréquence (vols, dégâts des eaux, risques électriques, etc...), rend le Groupe auto-assureur de près de 90 % en nombre d'entre eux.

La franchise de 75 K€ jusqu'alors pour l'incendie est portée à 100 K€ pour deux années à compter de 2017 et à 5 jours pour la perte d'exploitation.

SAMSE assure la plateforme logistique de Brézins qui constitue le risque maximum possible pour le Groupe. Cela représente une aggravation significative des risques par rapport à une agence normale et aux autres sociétés du Groupe.

Un sinistre d'importance est survenu en 2015 (incendie de l'agence de Bourg Saint Maurice, dont la cause n'a jamais été identifiée). Après un travail de fond avec la compagnie, celle-ci a renouvelé sa confiance dans les politiques de prévention en place. Une hausse sur deux années (2016 et 2017) de la cotisation a toutefois été convenue.

Un autre sinistre d'importance s'est produit en 2016 (incendie partiel de l'agence de Barcelonnette, dont la cause n'est pas précisément identifiée à ce jour). La compagnie ALLIANZ a accepté de maintenir sa couverture au tarif précédemment négocié en portant toutefois à 100 K€ la franchise incendie.

Il faut également noter la persistance des cambriolages de nuit dans les agences, obligeant le Groupe à investir dans de meilleures protections passives et à recourir à la vidéo reliée à un centre de télé-surveillance. Ces investissements ont permis de mettre en échec plusieurs tentatives. Des investissements complémentaires seront poursuivis en 2017 et les années suivantes (près d'1 M€ budgété).

La police dommages aux biens reste donc exposée avec un taux de sinistre sur prime nette très élevé.

□ DORAS

Le contrat d'assurance est placé auprès des compagnies ALLIANZ (70 %) et COVEA (30 %), par l'intermédiaire du courtier VERSPIEREN et couvre pour l'essentiel les risques d'incendie, ainsi que les pertes d'exploitation consécutives aux sinistres garantis.

Les critères de souscription tiennent compte de l'offre du marché de l'assurance.

L'ensemble des agences est assuré en pertes d'exploitation. La limitation contractuelle d'indemnité globale est de 30 M€, par sinistre et/ou événement. La franchise est de 7,5 K€ (sauf vol 10 K€ et les sites inoccupés 25 K€) et de 3 jours ouvrés pour la perte d'exploitation.

Un recensement de la valeur des actifs et des marges brutes générées par l'exploitation de ces actifs est réalisé annuellement.

Couverture du risque de responsabilité civile

Le contrat de responsabilité civile souscrit comprend trois volets : la responsabilité civile chef d'entreprise, la responsabilité liée à la pose des menuiseries et la responsabilité civile produit.

La responsabilité civile chef d'entreprise couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers du fait de l'activité du Groupe.

La vente de menuiseries suppose aujourd'hui une offre en « fourni-posé » afin de faire bénéficier les consommateurs de divers avantages fiscaux. Les sous-traitants sont agréés RGE.

La responsabilité civile produit est une spécificité du métier du Groupe. Elle couvre les obligations de garanties énoncées dans le Code civil et se rapportant aux activités du Groupe (articles 1792 garantie annale, biennale et décennale du bâtiment. 1641 garantie des vices cachés, 1382 responsabilité civile et 1386 responsabilité des produits défectueux).

□ SAMSE - LA BOITE A OUTILS, HENRY et M+ MATERIAUX

La couverture maximale est de 6,5 M€ par sinistre. Les principales sous-limites concernent les dommages matériels et immatériels consécutifs et la responsabilité après livraison.

Ces litiges sont gérés d'une manière très intégrée par le Groupe. La Direction Juridique et Sociale prend en charge la gestion des litiges et garde la maîtrise de toutes les procédures éventuellement engagées en partenariat étroit avec la compagnie.

Le montant du risque est déterminé et provisionné suivant des règles Groupe dans les comptes sociaux des différentes entités concernées. Placée auprès de la mutuelle du bâtiment CAMACTE depuis 2005, via le courtier GRAS SAVOYE, cette police a capitalisé pour faire face à un éventuel sinistre majeur ou sériel et a permis une renégociation du taux en 2008 et 2011. La cotisation est stable depuis (renégociation à la baisse pour 2017).

SAMSE importe pour le Groupe, via sa plateforme Agissant en qualité d'importateur, SAMSE supporte, pour l'ensemble du Groupe qu'elle approvisionne, la charge de la surprime d'assurance qui est ensuite répercutée à chaque filiale dans le tarif de redistribution.

Pour tenir compte de l'évolution de la législation et du nombre des sites du Groupe soumis aux règles des ICPE, une assurance environnementale sans faute a été souscrite en 2014 pour SAMSE - LA BOITE A OUTILS. Elle est complémentaire à la première ligne de garantie incluse dans la police de base. (Elle vient d'être renouvelée pour les années 2017 à 2019).

□ DORAS

Le risque de responsabilité civile (responsabilité civile d'exploitation et décennale produit), fait l'objet d'une couverture d'assurance souscrite auprès de la compagnie L'AUXILIAIRE, via le courtier VERSPIEREN.

La couverture maximale est de 10 000 K€ pour les dommages corporels, de 2 000 K€ pour la responsabilité civile produits.

[Couverture des risques liés au parc automobile et camions](#)

□ SAMSE - LA BOITE A OUTILS

Près de 1 880 véhicules (voitures, poids lourds, engins de manutention et remorques) étaient

de Brézins, de plus en plus de produits (Chine...). assurés à fin 2016 dans une police flotte unique (ALLIANZ).

SAMSE est propriétaire des nouveaux achats de camions et engins pour le compte de ses filiales bricolage, le Groupe HENRY et M+ MATERIAUX (location interne). Elle supporte donc le coût d'assurance qui est refacturé dans la location.

Un animateur sécurité est dédié aux poids lourds (sécurité, conduite économique...).

□ DORAS

Voitures, poids lourds et engins de manutention sont assurés dans une police flotte unique, souscrite auprès de SMABTP depuis 2015.

□ M+ MATERIAUX

Le risque est assuré auprès du GAN via un agent, pour les véhicules qui ne sont pas loués à SAMSE.

[Couverture des autres domaines](#)

En complément des couvertures ci-dessus, le Groupe souscrit aux assurances obligatoires comme celles concernant les déplacements professionnels des salariés du Groupe avec leur véhicule privé.

Le Groupe est également assuré pour ses risques de transport maritime.

Les dirigeants du Groupe SAMSE bénéficient des garanties du programme d'assurance des mandataires sociaux.

1.5 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Les mandats et fonctions des mandataires sociaux figurent au chapitre 2.2 du Document de Référence.

1.6 Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages des mandataires sociaux figurent au chapitre 3.6 du Document de Référence.

1.7 Intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE

Les intérêts des dirigeants et des salariés dans le capital de SAMSE figurent au chapitre 3.7 du Document de Référence.

1.8 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de Surveillance a procédé au réexamen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016. Cette revue n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

Par ailleurs, les conventions nouvelles, soumises au Conseil de Surveillance, ont fait l'objet d'une justification de l'intérêt pour le Groupe.

Les informations relatives à l'ensemble des conventions sont reprises dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

1.9 Responsabilité sociétale de l'entreprise

Le Groupe SAMSE a entrepris depuis plusieurs années une démarche RSE afin de prendre en compte les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de ses activités, et s'efforce de la faire progresser au fil des années. Il présente dans ce reporting les actions menées et les orientations prises en la matière.

Engagement des collaborateurs, sensibilisation au développement durable, efficacité énergétique, citoyenneté, lutte contre le changement climatique, mise à disposition de produits respectueux de la planète, ancrage territorial... toutes ces problématiques n'ont jamais été autant au cœur des préoccupations du Groupe SAMSE, de ses clients, de ses fournisseurs et de ses autres parties prenantes.

La Direction du Groupe a choisi 3 clés de performance, extraites de sa charte et qui seront développées ci-après :

- ⇒ la formation des salariés en matière de sécurité
- ⇒ la réduction des consommations énergétiques
- ⇒ le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.

La 3^{ème} clé est différente de celle présentée l'année dernière à la suite d'une orientation de la stratégie RSE du Groupe plus en adéquation avec ses métiers.

Charte RSE du Groupe SAMSE

R pour Respect de l'humain

Valoriser les femmes et les hommes de l'entreprise : dialogue, partage et écoute.

Reconnaître et développer les talents : formation, promotion interne, insertion et management de proximité.

Promouvoir l'égalité des chances et prévenir toutes les formes de discrimination : valoriser la diversité des parcours, de culture et d'origine (notamment en faveur des catégories ayant un accès à l'emploi plus difficile : jeunes, seniors, handicapés).

S pour Sauvegarde de l'environnement

Préserver l'environnement dans nos activités : réduire nos consommations, minimiser les impacts environnementaux dans nos constructions.

S'engager dans une stratégie Bilan Carbone et sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux environnementaux.

Promouvoir la responsabilité sociétale de nos fournisseurs et sous-traitants : achats écologiques, respect du droit du travail chez nos fournisseurs.

E pour entreprise Engagée

Respecter les intérêts de nos clients : être novateur pour répondre aux attentes de nos clients en partenariat avec nos fournisseurs, locaux de préférence.

Adopter une démarche d'entreprise citoyenne : soutenir des projets humanitaires ou associatifs en impliquant les salariés.

Développer l'engagement sociétal : contribuer au développement humain et économique des régions où le Groupe est présent.

«Pour l'ensemble de ces points, notre stratégie sera toujours de privilégier la vision et le développement à long terme, plutôt que le résultat à court terme»

Olivier Malfait et François Bériot

Les grands principes de ce rapport

Le Groupe SAMSE a souhaité pour réaliser son reporting extra-financier s'appuyer sur certains indicateurs issus du référentiel de la Global Reporting Initiative (GRI). Les indicateurs suivis pour prendre en considération les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable (selon l'article 225 de la loi Grenelle 2), sont issus de la dernière version G4 du référentiel.

Le Groupe publie le rapport RSE annuellement et il procède chaque année à une revue des indicateurs suivis dans ce rapport, afin de conserver les indicateurs qui ont été jugés pertinents pour l'activité du Groupe et pour lesquels des éléments quantitatifs ou qualitatifs peuvent être apportés.

[Le périmètre des sociétés intégré dans ce rapport est le suivant :](#)

SAMSE, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, BTP DISTRIBUTION, DORAS, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, CLAUDE MATERIAUX, EPPS, COMPTOIR FROMENT, DEDB REMIREMONT, M+ MATERIAUX, ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, DUMONT INVESTISSEMENT, GET ELECTRIC, ENTREPOT DU BRICOLAGE AUBENAS, ENTREPOT DU BRICOLAGE FROMENT, ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU, MAT APPRO, LA BOITE A OUTILS, LEADER CARRELAGES, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, OUTIMAT BTP, SUD APPRO, SWEETAIR FRANCE, SOCOBOIS, REMAT, TRANSPORTS SCHWARTZ et VAUDREY.

Le présent rapport se décline en 6 volets qui reprennent la nomenclature de la GRI : Emploi, relations sociales et travail décent / Droits de l'homme / Economie / Environnement / Responsabilité du fait des produits / Société.

A chaque volet, un tableau, reprenant les indicateurs sélectionnés de la GRI, fournit des données chiffrées ou apporte des éléments descriptifs. Il est suivi d'une note méthodologique qui précise les spécificités des indicateurs et les éventuelles exclusions de périmètre.

Les indicateurs non chiffrés donnant lieu à un développement, ainsi que les éléments de la loi Grenelle 2 non repris par la GRI, sont dans le texte qui précède chaque tableau.

Conformément à la loi Grenelle 2, les données de SAMSE S.A. et DORAS S.A. sont détaillées afin d'insérer ce rapport dans le rapport de gestion de chacune d'elle. En effet, la loi oblige les sociétés anonymes réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros et dont le nombre de salariés dépasse 500 à intégrer le rapport RSE dans leur rapport de gestion.

Emploi, relations sociales et travail décent

Le Groupe accorde une attention particulière à la réussite professionnelle ainsi qu'à l'épanouissement de chaque collaborateur.

Un grand nombre de collaborateurs bénéficie d'une rémunération liée à la performance avec des bonus adaptés aux fonctions exercées. La plupart des collaborateurs sont actionnaires du Groupe.

La formation

[La formation](#) (LA 10)

Le Groupe valorise la formation en mettant en œuvre des programmes en adéquation avec sa stratégie. Il a une politique de non-discrimination salariale pour l'accès à la formation.

La performance des collaborateurs repose sur le savoir-être et les compétences des femmes et des hommes du Groupe. Des parcours de formation sont mis en place pour accroître leurs expertises. Pour réaliser ces plans de formation, le Groupe engage des budgets significatifs.

L'ensemble des sociétés du Groupe dispose d'un catalogue de formation, tant sur le commerce que sur le management, la gestion et la sécurité. Ce catalogue est disponible sur le portail d'accès CORUM RH (Système d'Information des Ressources Humaines - SIRH). Les managers peuvent consulter un certain nombre de données : historique des formations suivies par leurs collaborateurs, catalogue des formations à disposition. Les collaborateurs ont accès aux mêmes données.

Par son centre de professionnalisation, le Groupe cherche à promouvoir une formation qualifiante en alternance (Certificat de Qualification Professionnelle) sur les métiers du négoce : en 2016, 40 collaborateurs ont suivi ces programmes. Le Groupe accueille aussi des jeunes en alternance sur d'autres cursus, le nombre total d'alternants en 2016 est de 171 (en 2015, 196 alternants).

Le Groupe est partenaire de l'Association de Formation et d'Etudes du Négoce de Bois Et de Matériaux de construction (AFENBEM) qui propose une politique de formation dynamique dans cette branche d'activité.

Des journées de connaissance de l'entreprise sont organisées pour permettre aux nouveaux entrants (181 collaborateurs en 2016) de découvrir le Groupe, ainsi qu'un parcours d'intégration incluant formation et temps de découverte des activités. Un nouveau livret d'accueil a été mis en place et leur est remis.

Le Groupe cherche aussi à adapter ses métiers aux exigences du commerce en créant de nouvelles missions, mettant en œuvre de nouvelles compétences : dans les relations et besoins entre centres administratifs et négoce, dans la formation aux outils informatiques mis à disposition des négoce et dans une nouvelle gestion des ventes.

Afin de faciliter l'accès à la formation au plus grand nombre de collaborateurs, des programmes d'e-learning ont été mis en place dans le cadre du partenariat fournisseurs créé par l'activité bricolage (629 collaborateurs concernés en 2016).

Grâce à la politique de formation de la Direction des Ressources Humaines, les collaborateurs développent leurs compétences tout au long de leur carrière et la promotion interne leur permet d'évoluer professionnellement au sein du Groupe.

Les parcours professionnels

Afin de rendre lisible les parcours professionnels pour ses collaborateurs, le Groupe a structuré une démarche d'évolution à travers 3 actions spécifiques :

- En 2014, la trame des entretiens a été renouvelée. Afin d'améliorer la qualité de ces entretiens, des fiches de postes avec des référentiels de compétences sont réalisées pour que le manager et le collaborateur puissent bien cibler les axes d'amélioration.
- Une attention toute particulière est portée à l'intégration des managers par la création d'un vivier et le pré-recrutement de cadres en parrainage dans les magasins de bricolage. 8 à 10 personnes par an sont formées à leur futur métier de manager (chef de secteur, adjoint, directeur) sur une période de 6 à 12 mois. Le doublement du poste de management, dans les magasins de plus de 50 collaborateurs, crée des tandems.
- La mise en place des CAMPUS chefs d'agence et ATC (Attachés Technico-Commerciaux) favorise la promotion interne.

Chaque parcours qui représente une quinzaine de jours de formation est adapté au métier exercé dans le Groupe. Les participants travaillent sur des données réelles de points de vente. 21 collaborateurs ont bénéficié de ces parcours en 2016.

L'organisation du temps de travail

Le travail des collaborateurs est organisé dans le cadre des durées légales du travail avec des modalités diverses selon les types d'activités, la saisonnalité des ventes en agences (plus marquée en régions de montagne qu'en plaine) pour permettre le meilleur service à la clientèle mais aussi pour s'adapter au personnel (personnes handicapées, à temps partiel, saisonnier de montagne).

Chaque agence ou magasin constitue un établissement autonome doté de ressources propres. Mais chacun travaille aussi en réseau avec les établissements proches, permettant ainsi un parfait maillage du territoire, une synergie entre eux et une optimisation des ressources humaines.

Dans l'activité bricolage, des horaires élargis ont été adaptés pour éviter les horaires pendulaires et ainsi prendre en compte les besoins des salariés sur leurs horaires de travail. Les magasins sont majoritairement fermés les dimanches et les jours fériés. Cette décision de la Direction Générale, prise en accord avec les partenaires sociaux, est à contre-courant par rapport à la pratique dans ce secteur d'activité.

Pour une meilleure gestion des congés d'été, les collaborateurs qui prennent leurs congés en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre bénéficient d'une prime. Cette mesure vise à réguler plus facilement les remplacements en période estivale.

Les mesures prises en faveur de l'emploi

L'axe du recrutement

Conscient que les talents sont une des pierres angulaires de la compétitivité du Groupe, celui-ci a mis en œuvre plusieurs actions significatives en vue d'améliorer le recrutement. Afin de gérer et de fidéliser les talents, il est nécessaire d'optimiser les ressources et l'organisation pour créer une plus grande interactivité. Cela concerne à la fois les outils mais aussi la dynamique d'échanges à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Pour toutes les catégories professionnelles, s'agissant des modalités de gestion des rémunérations et d'évaluation de la valeur ajoutée individuelle, le Groupe a une politique de non-discrimination salariale lors de l'embauche.

La Direction des Ressources Humaines met en place des solutions de recrutement externe innovantes, valorisant l'image de marque employeur : sites emplois, réseaux sociaux, relations écoles, forums emploi, partenariat actif avec Pôle Emploi.

En 2016, 18 196 candidatures (2015 : 14 068 candidatures) ont été traitées pour 468 postes publiés (383 postes en 2015) et 895 personnes ont été rencontrées sur 6 salons de recrutement.

Depuis 2012, le Groupe a instauré des dispositifs de présence sur le Web 2.0 avec un nouveau site « carrières » : www.groupesamserecrite.fr, des pages dédiées sur les réseaux sociaux et un mode conversationnel avec les candidats pour valoriser l'image de marque employeur et mettre en avant ses offres d'emplois et les métiers du Groupe sur les moteurs de recherche.

En 2014, sur le classement des meilleurs sites de recrutement sur mobiles (classement POTENTIAL-PARK), le site de recrutement du Groupe SAMSE se positionne à la 27^{ème} place au niveau national.

En 2015, la stratégie Marque Employeur du Groupe SAMSE a été récompensée par une Victoire d'argent sur l'évènement organisé par le magazine DECIDEURS : Victoires des Leaders du Capital Humain.

Les candidats suivent les actualités du Groupe sur internet. Le Groupe dispose d'un vivier de candidats avec lesquels il est possible d'entrer en relation de manière simple. Tout ceci grâce à un recrutement où la technologie est au service du sens et où l'égalité des chances et la diversité sont incluses dans les modes de recrutement que le Groupe développe.

Afin d'optimiser les recrutements et favoriser l'embauche des demandeurs d'emploi, le Groupe et Pôle Emploi ont consolidé leur collaboration en signant un accord de partenariat en 2011, qui les engage à renforcer leur interactivité. Cet accord a été prolongé en février 2015 pour 3 ans, jusqu'en février 2018.

Il s'agit, pour le Groupe, de communiquer sur ses besoins en personnel et pour Pôle Emploi, d'informer les demandeurs d'emploi sur les opportunités du Groupe afin de mobiliser ses partenaires pour la recherche des candidats. Des salons de l'emploi, dédiés au Groupe SAMSE, sont régulièrement organisés, notamment pour l'ouverture de nouveaux points de vente.

Les actions en faveur de l'emploi des jeunes et des seniors

Conformément à la loi, le Groupe a signé soit des accords, soit des plans d'actions inter-générationnels visant à remplir 3 objectifs :

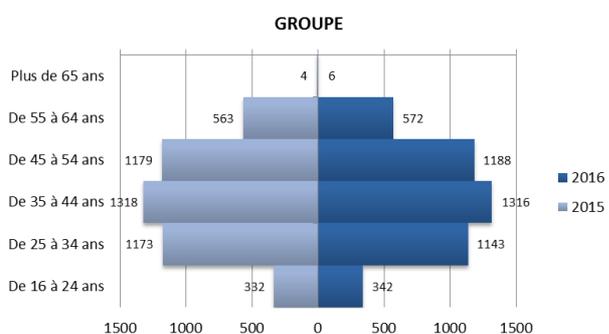
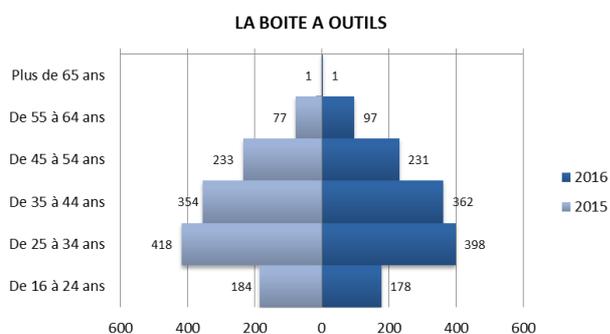
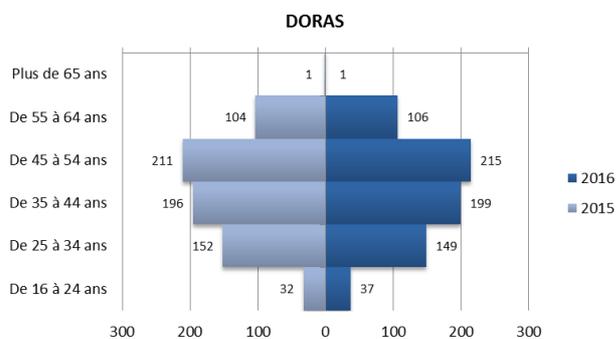
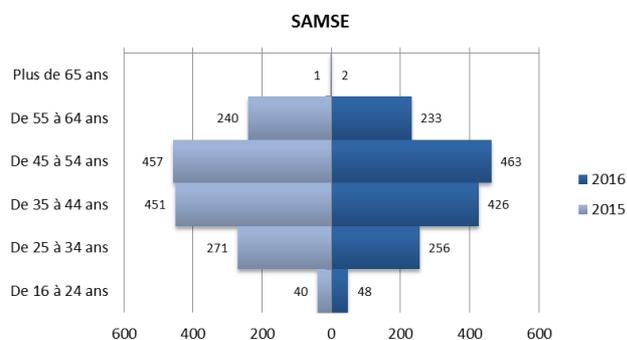
- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,
- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des seniors,
- assurer la transmission des connaissances.

La volonté est de créer une synergie entre les différentes générations de collaborateurs composant le Groupe, ceux-ci apportant leur savoir-être et leur savoir-faire ; cela constitue une richesse et une force d'innovation.

Les engagements concernent non seulement les jeunes et les seniors mais impliquent les générations intermédiaires auxquelles est confié un rôle important dans l'accompagnement des jeunes, la transmission des savoirs et la formation. Ces accords et plans d'actions sont un outil essentiel pour la gestion des âges dans le Groupe.

Répartition des employés, par tranche d'âge (LA 12)

L'âge moyen des collaborateurs du Groupe est de 40,6 ans. Il est plus élevé dans l'activité négoce (SAMSE 43,5 ans et DORAS 42,5 ans) que dans l'activité bricolage (LA BOITE A OUTILS 36,9 ans). Ci-après les répartitions selon les différentes tranches d'âge :



Les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées

Le Groupe a une démarche active en faveur de l'emploi des personnes handicapées, en termes de recrutement mais aussi de suivi, d'intégration et de maintien dans l'emploi.

Les vidéos-témoignages figurant sur le site de recrutement www.groupe-samserecrute.fr sont sous-titrés pour les sourds et malentendants. L'objectif de cette démarche est de permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'aménagement de poste et d'un suivi spécifique afin de maintenir la qualité de leur environnement de travail sur le long terme.

Grâce à un travail de fond mené sur le terrain, la mission a pris du sens au sein du Groupe. Le personnel des magasins et des agences a pris en charge le projet. Il est aujourd'hui plus autonome sur le sujet.

Au 31 mars 2016, 232 collaborateurs ont une reconnaissance Handicap.

LA BOITE A OUTILS a organisé une semaine de sensibilisation sur le handicap en juin 2016. Chaque jour de cette semaine, une newsletter par mail a été envoyée à tous les managers. L'objectif était de les sensibiliser sur la loi autour du handicap et l'accompagnement des travailleurs handicapés.

Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Le Groupe entretient un dialogue constructif avec les représentants des collaborateurs : transparence, concertation et écoute. Ceci lui permet de maintenir un climat social sain.

Des réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature d'accords collectifs : accord sur la qualité de vie au travail, la prévention du stress et des risques psychosociaux qui couvre de nombreux volets : renforcement des outils Ressources Humaines et métiers, accompagnement managérial, amélioration des moyens de communication (LA 8).

L'égalité entre les femmes et les hommes

Pour les Unités Economiques et Sociales (UES) SAMSE et LA BOITE A OUTILS, la Direction Générale et les organisations syndicales représentatives ont signé des accords portant sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et, ainsi acter l'importance et la richesse qu'offre la mixité professionnelle dans l'ensemble des métiers de l'entreprise.

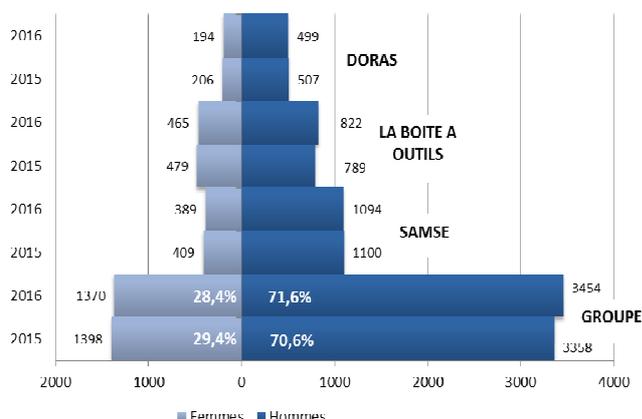
Ces accords visent à promouvoir l'égalité professionnelle, par des actions concrètes dans les domaines du recrutement, de la formation et des conditions de rémunération de base. Pour tenir compte des disparités salariales éventuelles en matière de comparaison entre les sexes, au détriment des femmes, depuis 2011, il est alloué un budget spécifique égal à 0,1 % de la masse salariale pour contribuer à résorber ces écarts.

Pour l'UES SAMSE, l'écart est de 2,60 % en 2016 en diminution de 0,26 point (2,86 % en 2015). Pour l'UES LA BOITE A OUTILS, l'écart est de 5,73 % en 2016 en diminution de 0,94 point (6,67 % en 2015) (LA 13).

Répartition des employés, par sexe (LA 12)

La proportion de femmes dans le Groupe est de 28,4 % en 2016 (en recul d'1 point par rapport à 2015). Les hommes représentent 71,6 % de l'ensemble des collaborateurs.

Les femmes sont plus nombreuses dans l'activité bricolage, elles constituent 36,1 % de l'effectif de LA BOITE A OUTILS en 2016.



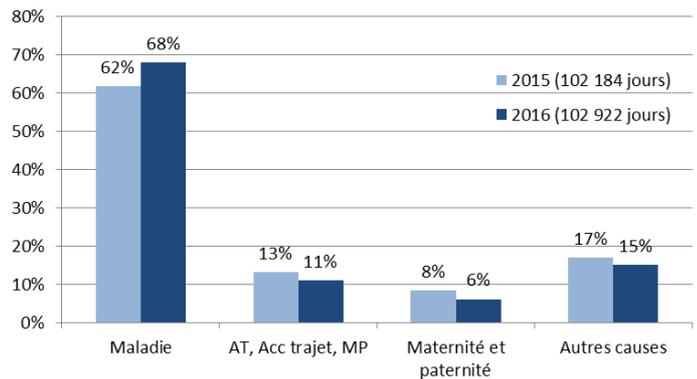
L'absentéisme

La Direction des Ressources Humaines suit l'absentéisme et ses causes.

Cette répartition se fait selon le nombre de jours d'absence pour les salariés liés à l'employeur par un contrat de travail en cours d'exécution selon le motif, à partir de l'effectif total au 31 décembre 2016.

Elle ne prend pas en compte les jours de congés payés et jours fériés. Les salariés extérieurs à l'entreprise ne sont pas inclus (intérimaires, stagiaires...).

Absentéisme et causes



La santé des collaborateurs

Leur accompagnement

Depuis 2007, une coach interne certifiée « coach and team » membre de l'ICF (International Coach Fédération), propose dans le cadre du « Pôle Ressources Managers » des actions permettant de développer au sein du Groupe, la performance, l'autonomie, la responsabilisation et le potentiel de la personne ou de l'équipe accompagnée.

Après réalisation d'un diagnostic, et parfois en complément d'une formation, chaque suivi individuel ou collectif fait l'objet d'un objectif, de critères de mesures et d'un plan d'accompagnement sur la durée.

Chaque année, les directeurs de région négocient un séminaire visant à développer la cohésion des équipes de chefs d'agence, ou des équipes de certaines agences. Cette année, la région Savoie fêtera son 10^{ème} séminaire animé par la coach interne.

Pour aller plus loin dans la démarche de développement de la qualité de vie au travail, le Groupe a signé un accord avec les partenaires sociaux sur ce sujet et a décidé en 2012 de mettre en place un dispositif d'écoute : « Besoin d'en parler » assuré par la coach interne, avec un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés.

Cela permet de réduire les risques psychosociaux.

Ce dispositif confidentiel d'alerte et de conseil donne la possibilité au collaborateur qui le souhaite, d'exprimer un souci, de solliciter un contact, un conseil, d'alerter pour lui ou pour un collègue (LA 7).

Ces deux axes sont le signe concret de la volonté de la Direction Générale de prendre en compte la dimension humaine et la qualité de la relation dans les équipes. Cette présence en interne permet de la souplesse dans les interventions et une bonne connaissance de la culture et du fonctionnement de l'entreprise.

L'activité bricolage a adopté, dès 2013, une démarche « Satisfaction Client » basée sur l'intelligence collective, l'amélioration continue et le volontariat auprès de tous les collaborateurs.

Sur chacun des sites, des réflexions sont animées en autonomie par les salariés, autour des axes suivants :

- la satisfaction des équipes (santé & bien-être au travail), véritable fondement de cette démarche,
- la qualité de l'accueil, des services et des conseils,
- la qualité des outils, des produits et des processus internes,
- la satisfaction des clients.

Des mises en œuvre concrètes et responsabilisantes ont été priorisées et sont désormais conduites chaque année au sein des magasins et des équipes.

Ci-après l'« arche » projet reposant sur sa base : la satisfaction des collaborateurs.



Cette démarche, aujourd'hui pérenne, se ritualise aussi autour de 3 grands événements annuels :

- Un salon d'entreprise qui permet à l'ensemble des collaborateurs de prendre connaissance des réalisations locales et de voter pour celles qui intégreront les codes « Enseigne » de l'activité bricolage. Depuis la première édition en 2013, les projets plébiscités par les salariés sont ainsi dupliqués sur l'ensemble du réseau.
- Un questionnaire anonyme envoyé annuellement (36 questions) à tous les collaborateurs, pour les interroger autour des 4 grands thèmes de cette démarche, et notamment sur leur propre satisfaction au travail, source d'actions d'améliorations en local et au niveau de l'entreprise.
- Un audit clients réalisé sur chacun des sites permettant de mesurer le niveau de satisfaction des clients sur la qualité de l'offre produit, la qualité de l'accueil et des conseils.

Afin d'entretenir cet état d'esprit et cette démarche engageante pour la satisfaction des clients et celles des collaborateurs, en 2015 un nouveau poste dans l'encadrement des magasins a été créé : le Responsable de la Satisfaction Client.

En 2017, LA BOITE A OUTILS débute une autre étape de sa démarche Satisfaction Client avec l'élaboration d'une vision partagée impliquant l'ensemble des 1 500 collaborateurs de l'enseigne. Il s'agit d'un processus collaboratif pour construire l'Entreprise de demain autour d'un fil rouge : devenir l'Entreprise préférée des collaborateurs, des fournisseurs et des clients en 2022.



En octobre 2015, la Direction Générale du Groupe a lancé un projet d'entreprise pour SAMSE sur le thème de la satisfaction des collaborateurs et des clients.

La démarche « Satisf'Action, partageons pour construire », basée sur un travail collaboratif, a impliqué l'ensemble des salariés de l'enseigne, soit près de 1 500 personnes. Elles se sont réunies de décembre 2015 à avril 2016, dans les agences et au siège. En tout, 107 réunions ont eu lieu, animées par 30 animateurs, choisis parmi le personnel et spécialement formés pour ce projet de façon à ce que l'expression soit organisée et constructive.

732 propositions d'actions concrètes sont sorties de ces ateliers de travail et à ce jour, plus des 3/4 ont été réalisés ou sont en cours de mises en place.

Ces ateliers ont également permis d'identifier des projets « enseigne », regroupés et priorisés selon 4 items : reconnaissance et rémunération, communication interne, rôle de manager animateur du chef d'agence, politique tarifaire.

Le projet Satisf Action est entré dans sa deuxième phase pour atteindre l'objectif fixé dès le départ par SAMSE : améliorer par des plans d'actions la satisfaction de ses équipes et celle de ses clients.

L'amélioration de leurs conditions de travail

Des actions pour accroître le bien-être des collaborateurs au travail sont poursuivies chaque année. Depuis 2015, des actions sont menées de manière continue pour apporter plus de confort aux chauffeurs du négoce sur leur outil de travail, le camion de livraison. Ainsi, sur les nouveaux camions du Groupe de nombreux équipements ont été améliorés :

- cabine suspendue pneumatiquement sur 4 points (option choisie systématiquement)
- caméra de recul
- bluetooth intégré
- escabeau mobile avec une main courante intégrée dans la conception du châssis pour monter et descendre du plateau sans risque de chute
- porte-équerres en aluminium, au sein du châssis, afin de mettre en place et d'enlever les équerres d'arrimage sur les produits et d'éviter une chute en hauteur de l'opérateur ou un choc à la tête
- support de stockage des patins en téflon de répartition de charge, intégré à côté de chaque stabilisateur pour limiter le plus possible la manutention de l'opérateur
- sièges chauffants (sur toute commande Renault Trucks)
- soufflette à air pour le nettoyage des cabines
- phare de travail sur la grue afin d'augmenter la vision de nuit.

Des essais sont en cours sur un nouvel équipement (tests sur un camion à Saint Martin d'Hères et à La Motte-Servolex) : l'accroche et la décroche automatique du lève palettes avec la grue (pour éviter que le chauffeur monte et descende du plateau et ainsi limiter les chutes de hauteur).

Sur les chariots élévateurs, des améliorations ont également été apportées, comme par exemple des feux LED pour accroître la visibilité ou le choix de chariots à motorisation électrique afin de réduire les nuisances sonores pour le personnel.

Côté bricolage, un nouveau mobilier de caisse plus ergonomique a été élaboré en 2014, à la suite de différents ateliers de travail avec les utilisateurs tout en suivant la norme NF X35-701. Le déploiement s'est achevé en 2016, aujourd'hui tous les magasins de bricolage sont équipés.

L'hygiène et la sécurité au travail (LA 7)

Le Groupe continue d'œuvrer sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail, grâce à une perspective d'amélioration continue notamment dans la prévention des risques professionnels :

- L'investissement dans la formation sécurité des collaborateurs est prévu. Les caristes, chauffeurs, grutiers, conducteurs de nacelles élévatrices sont formés aux règles de sécurité et de prévention et les renouvellements d'habilitations sont effectués régulièrement. Malgré cette politique de prévention, un taux élevé d'accidents du travail demeure sur les activités de magasinage et de transport livraison.

Systématiquement, les acteurs de la prévention analysent et réalisent un rapport, en présence d'un membre du CHSCT, pour tout incident et accident afin de mettre en place, le cas échéant, des actions correctives sur les établissements avec les exploitants. La politique de prévention mise en place depuis plusieurs années porte ses fruits. Le taux de fréquence des accidents du travail après une très forte baisse en 2015 semble se stabiliser en 2016 au niveau du Groupe. Le taux de gravité quant à lui a nettement baissé en 2016 dans le négoce et le bricolage. Il est à son point historiquement le plus bas (LA 6).

- 1 responsable sécurité central ainsi que 10 animateurs sécurité sur le terrain viennent en appui des managers pour la prévention et la mise en place d'actions sur les ERT (Etablissement Recevant des Travailleurs) et ERP (Etablissement Recevant du Public).

7 animateurs sont présents pour l'activité négoce dont DORAS et M+ MATERIAUX qui disposent chacune d'1 responsable sécurité et 3 animateurs s'occupent de l'activité bricolage. L'ensemble des documents réglementaires est déployé : document unique Evaluation des Risques Professionnels (EVRP), plan de prévention, protocole de sécurité, permis de feu et registre de sécurité sur tous les établissements.

Dans les nouveaux établissements appelés à recevoir un public très varié, la prévention est organisée avec la mise en place de plans de circulation pour les collaborateurs, les clients (professionnels et particuliers), les fournisseurs, les transporteurs et les livreurs. Les CHSCT, dans les établissements de plus de 50 collaborateurs, appuient cette démarche de prévention.

Régulièrement, les acteurs sécurité du Groupe organisent des exercices d'évacuation et les collaborateurs volontaires sont formés aux risques incendie et au secourisme au travail.

1 poste de moniteur transport sécurité pour l'activité négoce existe depuis 2012. Il a pour mission d'aider les nouveaux chauffeurs à appréhender les règles de fonctionnement de la conduite, de les sensibiliser à l'approche sécurité pour le transport, le grutage, la livraison et à se familiariser dans la communication avec le client sur le terrain. Il transmet son savoir-faire propre à l'activité du Groupe. De plus, il réalise des évaluations régulières (audit ou contrôle) des chauffeurs en poste sur rendez-vous ou de manière inopinée.

Le pôle sécurité a conçu le « livret santé sécurité » du Groupe dont le déploiement a été réalisé sur l'ensemble de ses enseignes. Ce livret santé sécurité est remis à chaque collaborateur. Il présente tous les risques potentiels et toutes les bonnes pratiques à respecter dans les différents métiers du Groupe afin d'éviter tout incident et accident. Ce livret est le référentiel pour tous les collaborateurs du Groupe et renforce la responsabilité des exploitants.

Il existe 4 guides de bonnes pratiques élaborés par la Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de construction (FNBM) : manutention / transport et livraison / conduite et arrimage des charges / arrimage des charges. Ces guides sont distribués à tout nouveau chauffeur et/ou cariste.

La grande majorité des managers régionaux d'enseignes et d'établissements ont déjà reçu une formation « Manager et Sécurité ». En 2017 une campagne de remise à niveau a été programmée.

Pour le site de la plateforme logistique de Brézins, l'animateur sécurité, qui est également en charge de la formation interne, dispose des habilitations pour assurer les formations de conduite initiale chariot et nacelle, de recyclage cariste, des gestes et postures, du magasinage en sécurité, de recyclage Sauveteur Secouriste du Travail et de recyclage nacelle. Il est aussi chargé d'établir, chaque année, un « diagnostic sécurité » du site.

Une part importante du budget formation Groupe est consacrée aux formations sécurité afin que tous les salariés puissent mieux appréhender les risques à leurs postes de travail.

Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail (CARSAT) participe de temps en temps aux réunions des CHSCT dans le Groupe. Lors de ses visites, la CARSAT donne des préconisations pour aider à optimiser la sécurité et à réduire le nombre d'accidents du travail.

⇒ **la clé de performance : la formation des salariés en matière de sécurité.**

Depuis 4 ans, dans l'activité négoce, la part des formations dédiées au domaine de la sécurité ne cesse de progresser : 30 % en 2013, 33 % en 2014 et 2015, et 37 % en 2016.

Les 4 grands thèmes développés sont :

- la conduite et la manutention de chariots
- la conduite et la manutention d'autres véhicules (grues, camions...)
- l'utilisation d'outils (scie à panneaux par exemple)
- l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail : Sauveteur Secouriste du Travail (SST), gestes et postures, incendie.

L'instauration d'une semaine dédiée à la prévention des risques sur les sites du négoce avait été prévue en 2016. Pour des raisons organisationnelles, elle n'a pas pu avoir lieu.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2015	2016	Δ 2016 / 2015
EMPLOI, RELATIONS SOCIALES ET TRAVAIL DECENT					
Volet : Emploi					
LA 1	Effectif	Nombre	4 756	4 824	1%
		SAMSE	1 509	1 483	-2%
		DORAS	713	693	-3%
	Embauches	Nombre	2 010	1 780	-11%
		SAMSE	365	322	-12%
		DORAS	101	126	25%
	Licenciements	Nombre	179	139	-22%
		SAMSE	31	28	-10%
	DORAS	18	15	-17%	
LA 2	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein		Voir paragraphe 3.7.4 du document de référence		
LA 3	Retour au travail et maintien en poste après le congé parental, par sexe		Voir note méthodologique ci-après		
Volet : Relations entre employeurs / employés					
LA 4	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective		Voir note méthodologique ci-après		
Volet : Santé et sécurité au travail					
LA 5	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes Direction-Salariés (CHSCT)	%	(1)	100	
LA 6	Taux d'accidents du travail	Nombre			
		Taux de fréquence	33,52	34,40	3%
		SAMSE	32,94	28,36	-14%
		DORAS	13,00	18,85	45%
		Nombre			
		Taux de gravité	2,06	1,66	-19%
		SAMSE	1,26	1,11	-12%
	DORAS	1,60	0,88	-45%	
LA 7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité		Cf texte ci-avant		
LA 8	Thèmes de santé et de sécurité couvertes par des accords formels avec les syndicats		Cf texte ci-avant		
Volet : Formation et éducation					
LA 9	Nombre moyen d'heures de formation par an, par salarié et par catégorie professionnelle	Heures			
		Ouvriers / Employés	18	22	22%
		Techniciens / Agents de maîtrise	19	19	0%
		Cadres	19	19	0%
LA 10	Programme de développement des compétences et de formation tout au long de leur vie		Cf texte ci-avant		
LA 11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretien d'évaluation et d'évolution de carrières périodiques	%	76	Non Déterminé	Voir note méthodologique ci-après
		SAMSE	77		
		DORAS	80		
Volet : Diversité et égalité des chances					
LA 12	Répartition des employés, par sexe		Voir graphiques ci-avant		
	Répartition des employés, par tranche d'âge				
Volet : Egalité des rémunérations entre les femmes et les hommes					
LA 13	Rapport du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle		Cf texte ci-avant		
Volet : Evaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs					
LA 14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé		
LA 15	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Se reporter au volet droits de l'homme ci-après développé		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi					
LA 16	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	13	18	38%
		SAMSE	2	4	100%
		DORAS	2	1	-50%

(1) les données ne sont communiquées pour la 1ère fois qu'à compter de l'année 2016

Note méthodologique

Les données sont extraites du logiciel People Net édité par Meta 4 et d'une collecte manuelle non gérée dans ce système. Elles sont prises à partir de l'effectif total au 31 décembre 2016. La validation a été effectuée par la Direction des Ressources Humaines.

La répartition de l'effectif par zone géographique est exclue car elle est peu pertinente pour un Groupe uniquement implanté en France et sur certaines zones seulement.

Les effectifs présentés pour les indicateurs LA 1 et LA 12 (répartition par sexe) sont les effectifs moyens par activité intégrée au cours de l'exercice. Pour les autres indicateurs, les effectifs correspondent aux effectifs présents au 31 décembre 2016.

LA 1 = les embauches sont toutes les entrées comprises entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre (CDI, CDD et contrats en alternance). Chaque CDD est comptabilisé, quel que soit le motif. Les licenciements comprennent les licenciements économiques, les licenciements pour cause réelle et sérieuse, les licenciements pour faute grave, les licenciements pour faute lourde, les licenciements suite à une inaptitude non professionnelle, les licenciements suite à une inaptitude professionnelle et les licenciements suite à une fermeture définitive de l'établissement, compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Les embauches et les licenciements sont calculés sur le périmètre des sociétés gérées par le SIRH. Le périmètre du SIRH correspond à celui décrit au début du rapport RSE, en incluant RG BRICOLAGE et en excluant BTP DISTRIBUTION, CLAUDE MATERIAUX, ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS, SOCOBOIS, SUD APPRO et TRANSPORTS SCHWARTZ.

LA 3 = tous les collaborateurs qui sont revenus après un congé parental ont retrouvé leur poste ou un poste équivalent.

LA 4 = le délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, délai précisé ou non dans une convention collective, respecte la législation française en vigueur.

LA 5 = les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

LA 6 = les données sont calculées sur le périmètre du SIRH incluant DEGUERRY SAMSE, MATERIAUX SIMC, MS MATERIAUX et TARARE MATERIAUX, ce

qui correspond au domaine de prévention du Groupe. Le taux de fréquence des accidents du travail est par millions d'heures travaillées. Le taux de gravité des accidents du travail est par milliers d'heures travaillées.

LA 9 = les données portent sur le périmètre du SIRH. Les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

LA 11 = un nouvel outil a été mis en production courant 2016 et cet indicateur sera renseigné en 2017 sur le périmètre du SIRH.

LA 12 = les données de la pyramide des âges sont issues du SIRH.

LA 16 = il s'agit des requêtes déposées en 2016 auprès des Conseils des Prud'hommes.

Droits de l'homme

L'activité du Groupe se limite majoritairement au territoire français, et dans une moindre mesure au territoire européen (avec des ventes dans les pays limitrophes à la France), où les législations en vigueur respectent les droits de l'homme (HR 1 à HR 4, HR 7, HR 9 et HR 12).

Cependant, la question des droits de l'homme peut se poser en ce qui concerne ses fournisseurs qui eux sont implantés dans le monde entier (HR 5 à HR 6, HR 8 et HR 10 à HR 11).

C'est pourquoi, depuis 2013, un questionnaire est adressé aux fournisseurs du Groupe sur le respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour connaître leur positionnement par rapport à ces règles.

Les retours se font sur la base du volontariat. Les réponses collectées sont suivies chaque année et cumulées. Pour l'activité bricolage, 80 % des fournisseurs français et européens ont répondu au questionnaire à fin 2016 (HR 10).

Cette première démarche va dans le sens d'un engagement du Groupe en matière de politique d'achat « sociétale ».

Les acheteurs de l'activité bricolage ont marqué une nouvelle étape en commençant à réaliser des visites d'usines (86 visites jusqu'à présent). Elles ont permis de faire les premières vérifications, sur place, sur la conformité effective des réponses des fournisseurs, en matière d'interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire et le respect des droits des peuples autochtones (HR 5 à HR 6 et HR 8).

LA BOITE A OUTILS invite également ses fournisseurs à s'engager à ses côtés à travers l'adhésion à une charte : la charte « Engagement Responsabilité Sociétale ». Cette charte qui inclut les principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT est jointe à tous les contrats depuis l'envoi des contrats 2016.

Pour l'activité négoce, une nouvelle étape est également franchie : une clause sur le respect des

règles de l'OIT est intégrée dans les contrats 2017 (HR 11).

Pour l'activité bricolage, suite à des contraintes de calendrier et de nombreuses modifications légales effectuées sur les contrats 2017, cette clause n'a pas pu être insérée mais le sera dans les contrats 2018.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2015	2016	Δ 2016 / 2015
DROITS DE L'HOMME					
Volet : Investissement					
HR 1	Nombre et pourcentage d'accords d'investissements substantiels incluant des clauses relatives aux droits de l'homme		0	0	
HR 2	Nombre d'heures de formation des salariés	Heures	84 727	95 960	13%
		SAMSE	32 487	36 725	13%
		DORAS	7 695	6 240	-19%
		BAO	27 957	35 143	26%
	Pourcentage sur les politiques et procédures relatives aux droits de l'homme		Le Groupe n'étant présent qu'en France, aucune formation n'aborde les droits de l'homme.		
Volet : Non-discrimination					
HR 3	Nombre d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	Nombre	0	0	0%
Volet : Liberté syndicale et droit de négociation collective					
HR 4	Activités identifiées au cours desquelles le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective risque d'être menacé	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail des enfants					
HR 5	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents impliquant le travail des enfants	Nombre	0	0	0%
Volet : Travail forcé ou obligatoire					
HR 6	Activités identifiées comme un risque significatif d'incidents relatif au travail forcé ou obligatoire	Nombre	0	0	0%
Volet : Pratiques en matière de sécurité					
HR 7	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de l'homme	%	0	0	0%
Volet : Droit des peuples autochtones					
HR 8	Nombre d'incidents impliquant la violation des droits des peuples autochtones	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation					
HR 9	Nombre total de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	Nombre	0	0	0%
	Pourcentage de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux droits de l'homme ou d'évaluation des impacts	%	0	0	0%
Volet : Evaluation du respect des droits de l'homme chez les fournisseurs					
HR 10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme		Cf texte ci-dessus		
HR 11	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Cf texte ci-dessus		
Volet : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur les droits de l'homme					
HR 12	Nombre de griefs concernant les impacts sur les droits de l'homme, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

Note méthodologique

Les données portent sur le périmètre du SIRH.

Economie

Le Groupe a pour objectif de contribuer au développement des régions où il est présent. Il tient à entretenir des relations privilégiées avec ses fournisseurs locaux (EC 9).

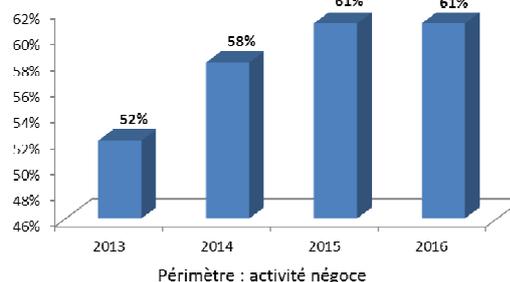
⇒ **la clé de performance : le partenariat avec des fournisseurs et prestataires locaux.**

Pour l'activité négoce, la proximité des industriels avec les points de vente est l'un des critères principaux pour répondre aux besoins régionaux de fournitures de matériaux.

Les fournisseurs assurent également un suivi commercial régional, indispensable à la relation client. La proportion de fournisseurs régionaux (fournisseurs basés dans les départements où les différents sites du Groupe sont implantés) a progressé de 52 % à 61 % entre 2013 et 2016.

Pour l'activité bricolage, cette proportion s'élève à 25 % (même niveau que l'année dernière).

Part des fournisseurs régionaux



En ce qui concerne les matériels de transport, le Groupe s'efforce de recourir à des prestataires locaux pour les visites annuelles et les réparations courantes. Aujourd'hui 82 % des interventions sur les camions et les grues sont effectuées dans un garage du même département que l'agence d'affectation. L'objectif est de renforcer cette tendance en choisissant pour chaque agence un garage local de référence.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2015	2016	Δ 2016 / 2015
ECONOMIE					
Volet : Performance économique					
EC 1	Rémunération des salariés	K€	183 678	190 567	3,75%
	SAMSE		63 661	63 007	-1,03%
	DORAS		27 690	27 513	-0,64%
EC 3	Etendue de la couverture des régimes de retraites		Le régime légal est appliqué. Il existe une caisse complémentaire retraite.		
Volet : Pratiques d'achat					
EC 9	Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels		Cf texte ci-dessus		

Note méthodologique

EC 1 = cet indicateur correspond à l'ensemble des charges de personnel.

EC 9 = l'indicateur retenu est le nombre de fournisseurs locaux sur le nombre total de fournisseurs français.

Environnement

Le Groupe, conscient de l'importance croissante des questions en lien avec la protection de la planète, mène des actions pour limiter les impacts environnementaux de ses activités sur plusieurs plans : au sein de ses établissements, vis-à-vis de ses fournisseurs et vis-à-vis de ses clients.

Elle passe par des actions d'information aux salariés, de mise à disposition d'outils et d'animations au sein de l'entreprise.

Au sein de l'entreprise

Sensibilisation des collaborateurs

Le Groupe mène une démarche de sensibilisation des collaborateurs aux enjeux environnementaux.

- Alternatives aux déplacements en voiture

Le Groupe a mis à disposition au siège à Grenoble depuis plusieurs années des vélos à assistance électrique pour permettre aux collaborateurs de se déplacer sans utiliser leur voiture pour de courts trajets professionnels ou lors des pauses déjeuners.

DORAS a mis en place en 2016 une indemnité kilométrique vélo : la société prend en charge les frais de déplacement des salariés se déplaçant à vélo pour leur trajet domicile-travail sous forme d'une indemnité kilométrique.

- Promotion de modes de communication à distance
Le Groupe dispose de 3 salles de visioconférence (SAMSE à Grenoble, M+ MATERIAUX à Claira et DORAS à Chenôve) et a lancé des actions en 2016 pour permettre une meilleure utilisation (aménagement de salle, mise à jour « système » des équipements...).

Le Groupe déploie plus largement son outil de webconférence : tout collaborateur est déclaré par défaut comme utilisateur et peut l'installer en autonomie.

- Participation au challenge multimodal de la région Rhône-Alpes

- Animations pour les semaines du développement durable et de la mobilité

Parmi les animations proposées : sensibilisation à l'éco-conduite (avec simulateur de conduite), sensibilisation sur les risques au volant (avec intervention de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière), village de la mobilité, révision de vélos offerte, réutilisation des fournitures de bureau, partage de livres ou magazines, recyclage de bouchons, collecteurs de piles et d'ampoules...

- Incitation à l'utilisation du covoiturage

Le Groupe dispose d'un site de covoiturage www.ecovoituronsgroupesamse.fr pour faciliter la mise en relation de potentiels covoitureurs dans leurs trajets domicile-travail et aussi dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Efficacité énergétique

Le Groupe s'efforce d'optimiser sa consommation énergétique en déployant un large éventail d'initiatives (EN 6) :

- Aménagement des bâtiments et installations plus respectueuses de l'environnement

Dans le cadre de la construction de nouveaux sites, la performance énergétique est prise en compte par le respect de normes plus strictes que la RT 2012.

En 2016, le Groupe a déposé 2 permis de construire pour 2 nouveaux bâtiments (LA BOITE A OUTILS Sallanches et SAMSE Barcelonnette) dont la performance devrait être entre 10 et 20 % meilleure que les objectifs de la RT 2012.

- Recours à des sources d'énergie alternatives

Des toitures photovoltaïques sont installées sur des sites dont le Groupe est propriétaire.

SWEETAIR FRANCE, experte en énergies renouvelables, accompagne le Groupe sur ce type de projet.

Par exemple, le nouveau négoce SAMSE à Pont de Beauvoisin (en remplacement de l'ancien) sera équipé en 2017 de 485 panneaux photovoltaïques, pour une puissance installée de 100 kWc.

- Solution de chauffage peu énergivore

Les projets de rénovation de chauffage et les équipements pour les nouvelles constructions font l'objet d'une recherche de solution la plus adaptée.

Par exemple, le remplacement du système de chauffage / climatisation de SAMSE Bourg Saint Maurice a été effectué par l'installation, par SWEETAIR FRANCE, d'une pompe à chaleur, sur le principe de l'aérothermie.

- Déploiement de relamping LED

En 2015, le Groupe a décidé de remplacer progressivement dans les magasins de bricolage les éclairages vieillissants par les technologies LED et d'équiper systématiquement les nouvelles constructions de Grandes Surfaces de Bricolage de cette technologie.

Ainsi, le magasin de Bassens a été complètement rénové en 2015 avec un éclairage en LED. En 2016, les 2 nouveaux magasins de Narbonne et de Margencel ont été équipés à neuf (ouvertures le premier trimestre 2017). Le Groupe a décidé de traiter d'autres magasins sur 2017 : le nouveau magasin de Pont de Beauvoisin sera équipé à neuf et 2 autres magasins sont prévus en relamping (Annecy et Montélimar).

Cette nouvelle technologie permettra de diviser par 4 la consommation liée à l'éclairage.

Sur le magasin de Bassens, la consommation électrique globale a diminué de 36 % entre 2014 (année complète sans LED) et 2016 (année complète avec LED).

En ce qui concerne les dépôts négoce, une étude spécifique est menée et le passage à la technologie LED se fait au cas par cas.

- Mise en place d'un Système de Management de l'Energie (SME)

Un contrat de partenariat a été conclu en 2015 avec un prestataire grenoblois, pour aider le Groupe à mettre en place un Système de Management de l'Energie (SME). Des relevés de consommation ont été effectués sur 50 sites, panel défini pour étudier les modes de consommation énergétique des sites les plus consommateurs et optimiser leur consommation. Cependant, le contrat a été résilié en 2016 car il ne permettait de relever que des économies ponctuelles, non significatives.

Ce type de suivi s'est avéré non pertinent au regard de la spécificité des sites du Groupe.

- Charte de bonnes pratiques

En 2017, le Groupe a décidé de mener une campagne de réduction des consommations énergétiques. Une charte de bonne conduite sur la gestion des consommations énergétiques sera élaborée et diffusée dans tous les points de vente, le but étant de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux bonnes pratiques et de réduire par l'usage les consommations énergétiques.

⇒ **la clé de performance : la réduction des consommations énergétiques des bâtiments (EN 3).**

La consommation d'électricité au niveau du Groupe est en baisse en 2016 de 5 % par rapport à 2015 et retrouve quasiment son niveau de 2014 avec pourtant 16 points de vente supplémentaires sur la période.

La consommation de gaz est en forte baisse depuis 2014 avec -18 %.

La consommation de fioul domestique a été estimée pour l'ensemble du Groupe en 2015 à 203 000 litres et en 2016 à 154 000 litres (consommation pondérée avec le Degré Jour Unifié), soit une baisse de 31 % sur 2 ans.

Prévention et gestion des déchets

Le Groupe est conscient que les déchets ont un impact considérable sur l'environnement et qu'une gestion appropriée des déchets incluant le tri, la réutilisation, le recyclage et la valorisation énergétique est essentielle pour optimiser l'efficacité des ressources. N'influant que rarement sur la conception de ses produits et n'étant pas lui-même fabricant, c'est par la gestion des déchets que le Groupe contribue à la démarche d'économie circulaire.

- Gestion des déchets

Le Groupe dispose de contrats cadres signés avec différents prestataires pour l'ensemble de ses sites (prestataires au trois quarts locaux pour la gestion des déchets type gravats, cartons, plastiques, métaux, déchets valorisables...).

Ces contrats stipulent de fournir un rapport régulier sur la quantité des déchets, leur typologie et leur destination (EN 23). Ils s'engagent à valoriser et recycler au maximum et à suivre un plan de progrès ayant pour but de faire évoluer la collecte et de l'optimiser.

Les retours sur la quantité de déchets et leur valorisation ont gagné en fiabilité, suite aux actions de rappel menées depuis 2015.

- Un nouveau service pour les clients

Depuis le 1^{er} janvier 2017, un décret d'application de l'article 93 de la loi de transition énergétique (LTE) oblige les entreprises de négoce à gérer les déchets des chantiers de leurs clients professionnels. Afin de répondre à cette exigence, SAMSE propose un nouveau service : un contrat de prestation de service a été signé avec SUEZ, entreprise nationale, et PRAXY, société commerciale d'un réseau d'entreprises locales spécialisées dans la gestion globale des déchets. Via le web, les clients peuvent contacter ces prestataires qui viennent récupérer les déchets, sur les chantiers ou dans leurs locaux. Ainsi, les artisans n'ont plus à se déplacer en déchetterie. Depuis le mois de janvier, les clients peuvent contacter les prestataires grâce aux numéros indiqués sur www.samse.fr.

- Réduction des déchets

Dans l'activité bricolage, la distribution de catalogues a été arrêtée depuis de nombreuses années. Les sacs plastiques ne sont plus mis gratuitement à disposition des clients mais sont devenus payants pour en limiter l'usage.

Depuis la mise en place de la dématérialisation des factures et d'un paiement généralisé par mode électronique, la consommation de papier et par conséquent les déchets en découlant ont nettement diminué. En 2016, pour l'activité bricolage 60 % des factures fournisseurs étaient dématérialisées et pour le négoce 45 %.

- Eco-organismes

L'activité bricolage, par la distribution de produits soumis à éco-contribution, suit régulièrement les déclarations auprès des organismes COREPILE, RECYLUM, ECO-SYSTEMES, ECO-EMBALLAGES, ECO-MOBILIER et ECO-DDS (EN 27).

LA BOITE A OUTILS est soumise à partir de 2017 à une nouvelle taxe sur le poids des notices des produits d'import vendus et réalisera sa première déclaration auprès de l'organisme ECO-FOLIO en janvier 2018 (éco-organisme dont la mission est de développer le recyclage des papiers). Un outil de recensement des notices des différents produits sera mis en place. Par ailleurs l'activité bricolage dans le cadre de sa charte de partenariat avec certains fournisseurs a entrepris de digitaliser certaines notices sous forme de flash codes et de tutoriels.

- Gaspillage alimentaire

Le Groupe se sent concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire via les habitudes alimentaires de ses salariés. Il ne propose pas de restauration collective compte tenu de la multiplicité des sites, leur taille et leur éloignement mais il met à disposition de son personnel des locaux équipés pour que ses salariés puissent prendre leur repas sur place.

Consommation d'eau (EN 8)

Les activités du Groupe ne sont pas consommatrices en eau (activités non industrielles). La consommation d'eau porte uniquement sur les besoins des collaborateurs et des clients (sanitaires, douches, salles de repos), l'arrosage des espaces verts, l'entretien des locaux et le fonctionnement des systèmes de sécurité incendie.

La consommation d'eau du Groupe a été estimée en 2015 à 39 300 m³ et en 2016 à 37 000 m³ (volume non significatif à l'échelle du Groupe), ce qui représente respectivement 8,3 et 7,7 m³ par salarié : en baisse de 7 %.

Changement climatique

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité. A défaut de prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent, les répercussions futures sur l'environnement pourraient être catastrophiques. Le Groupe est prêt à jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique et souhaite y contribuer par diverses mesures pour limiter ses émissions de CO₂.

Il s'est engagé dans une stratégie Bilan Carbone depuis de nombreuses années. Il a effectué son premier Bilan Carbone en 2010 sur quelques sites pilotes en collaboration avec un prestataire. Depuis 2013, le Groupe réalise son Bilan Carbone selon la méthode Bilan Carbone® propriété de l'Association Bilan Carbone (ABC) pour l'ensemble des sites des sociétés consolidées dans les résultats financiers du Groupe.

Fin décembre 2015, il a établi un nouveau plan d'actions pour 3 ans. Il s'est engagé à suivre ce plan d'actions et à mesurer régulièrement son avancement.

Grâce à la méthode Bilan Carbone®, il a identifié depuis 2013 les postes significatifs d'émissions directes et indirectes, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, c'est-à-dire comprenant l'amont et l'aval de son activité.

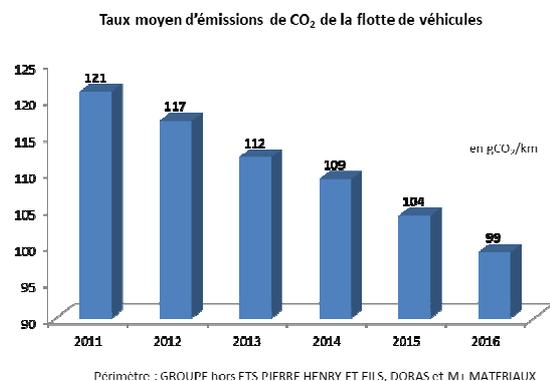
Les postes « Fret » et « Déplacements » sont les 2 postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe SAMSE (EN 15 à EN 17) qui mène des actions pour réduire ses émissions de CO₂ et reste particulièrement attentif.

Le Groupe a intégré progressivement, en 2015 et 2016, 46 camions répondant à la norme Euro 6, ce qui a permis de porter de 43 à 60 % la proportion du parc répondant aux normes Euro 5 et Euro 6 (normes européennes fixant des plafonds d'émission de gaz polluants). Il a choisi d'intégrer systématiquement depuis début 2016 l'option « Start and Stop » sur toutes ses nouvelles commandes de camions. En 2017, un nouvel outil de mesure de la consommation de carburant des camions sera choisi et déployé progressivement. Ces différentes mesures ont pour objectif d'améliorer les performances du parc camions du Groupe et de limiter la consommation de carburant des camions (EN 30) : en baisse de 1 % depuis 2015.

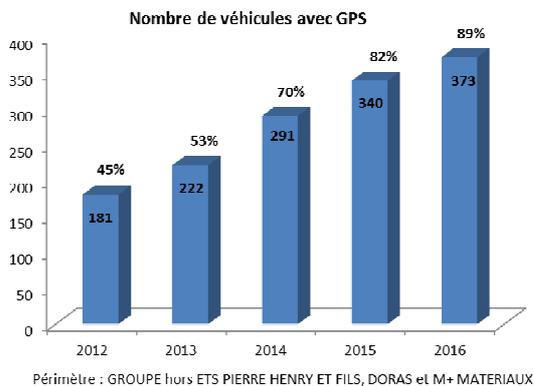
Pour les chariots élévateurs, la règle est de privilégier l'électrique au thermique. La proportion d'engins de manutention électriques a progressé depuis 2012 de 43 à 54 %.

Dans l'optique de diminuer les émissions de CO₂ de sa flotte de véhicules légers, le Groupe SAMSE renouvelle régulièrement son parc automobile (véhicules en leasing) au profit de véhicules plus performants sur le plan de la consommation et de l'efficacité énergétiques.

Le taux moyen d'émission de CO₂ de la flotte de véhicules du Groupe est en baisse constante depuis 2011.



Depuis plusieurs années, les véhicules sont systématiquement équipés de régulateur de vitesse et de GPS.



Ces différentes actions contribuent à limiter la consommation de carburant des véhicules (EN 30) : en baisse de 1% depuis 2015 (hors M+ MATERIAUX).

Conditions d'utilisation des sols et rejets dans les sols

La quasi-totalité des terrains utilisés par le Groupe est située dans des zones urbaines ou industrialisées aménagées et n'affecte pas de biotopes remarquables. L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol.

Les activités du Groupe ont une incidence sur l'utilisation des sols essentiellement lors des travaux de terrassement pour la construction d'un nouveau site. Ceux-ci sont toujours étudiés prioritairement avec la technique du déblais-remblais.

Rejets dans l'air et l'eau

Les rejets de substance dans l'air et l'eau sont par définition très limités, l'activité du Groupe SAMSE n'étant pas industrielle.

Nuisances sonores

Tous les sites du Groupe opèrent dans le respect des règles de nuisances sonores.

Prévention des risques environnementaux et des pollutions

Certaines installations de climatisation comportent encore du gaz R 22. Le Groupe a décidé, au fur et à mesure des opérations de maintenance, et seulement lorsqu'il est nécessaire de compléter une pression devenue insuffisante, de vidanger et de remplacer par un autre gaz homologué.

Tous les bâtiments qui peuvent contenir de l'amiante sont déterminés, ainsi que les sites sur terrain pollué. Ils font l'objet d'une surveillance particulière.

Concernant les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, ce sujet est développé au paragraphe 3.4 du Document de Référence.

Le Groupe n'a pas de montant de provisions et de garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice).

Certains sites du Groupe comportent des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En 2016, les sites classés ICPE sont au nombre de 11. 2 sites ICPE sont en cours de déclassement : M+ MATERIAUX Montauban et SAMSE Cluses. Les autres sites sont BOIS MAURIS ODDOS Seyssins et Argonay, SAMSE Aubenas et Corbas, les plateformes LA BOITE A OUTILS et SAMSE à Brézins, les plateformes des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS et SCIERIE JOURDAN à Saint Hilaire du Rosier et le site de SOCOBOIS à Rosières-près-Troyes.

Protection de la biodiversité

Les terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité sont maintenus dans leur état naturel (EN 11).

Pour Argonay, depuis l'extension de 2010, l'exploitation est proche de cette aire protégée. BOIS MAURIS ODDOS veille à ce qu'elle reste préservée. Les eaux pluviales sont captées et reversées en amont du terrain, aucun déversement en aval ne se fait (EN 12).

A Saint Julien en Saint Alban (proche des agences SAMSE de Privas et du Pouzin), il s'agit d'un terrain boisé riche en biodiversité du fait qu'il se trouve dans une forêt de grande importance sur des collines ardéchoises.

Soucieux des impacts de son activité sur la biodiversité, le Groupe apporte une grande importance à l'implantation de ses bâtiments, son intégration dans la conception du plan masse et dans le maintien de la continuité des éléments dans le grand paysage. Une étude « faune et flore » est même parfois réalisée afin de consolider les partis pris architecturaux et urbanistiques (EN 14).

A titre d'illustration, pour le magasin de bricolage à Saint Martin d'Hères, 2 nichoirs pour oiseaux semi-cavicoles, 4 nichoirs à mésanges et 3 gîtes à chauve-souris ont été posés sur le bâtiment.

Les permis de construire déposés à partir de 2016 intègrent des dispositions pour que les futures clôtures permettent le passage d'animaux.

Des trous de passage de la faune sont ainsi prévus dans les clôtures, en dehors des zones de danger pour elle, type route nationale, pour faciliter ses déplacements.

Les futurs bassins de rétention ou retenues d'eau comportent un trou (50 à 100 cm) plus profond de 50 cm environ qui dispose d'un fond en tout-venant permettant de faire stagner un peu d'eau avant son évaporation ou son infiltration, et pouvant ainsi se remplir de micro-organismes utiles pour l'écosystème (EN 13).

Pour le choix des essences, dans le respect des impositions des Plans Locaux d'Urbanisme, le Groupe travaille exclusivement avec des entreprises paysagistes locales, les mieux à même de conseiller et d'entretenir les espèces locales de végétaux.

Auprès de ses fournisseurs

Les actions ont débuté par la vente de produits ou matériaux livrés en vrac ou semi-vmac pour limiter la production de déchets.

D'autres actions détaillées ci-dessous œuvrent à l'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services. Cependant la portée de ces mesures n'est pas déterminable à ce jour car elles n'ont pas fait l'objet d'une étude (EN 27).

Le Groupe a voulu favoriser l'éco conception des produits conduisant à moins d'emballages et de conditionnement.

Les services achat travaillent de concert avec leurs fournisseurs (par exemple ISOVER) pour référencer plus de produits liés à la performance énergétique. Ils portent une attention particulière aux labels : CE, NF, FSC® et PEFC™ comme à ceux qui sont liés à la RT 2012, aux qualités thermiques et acoustiques.

Dans les activités négoce et bricolage, il a été décidé de sensibiliser les fournisseurs aux enjeux environnementaux en mentionnant dans les contrats une incitation à la prise en compte de leurs impacts sur l'environnement (EN 33).

Pour la norme REACH, l'activité bricolage a intégré dans ses contrats cadre avec l'ensemble de ses fournisseurs, que ceux-ci s'engagent à ne leur fournir que des produits dont les composants ont satisfait aux obligations de cette norme.

L'engagement pour le tri et le recyclage des emballages est renforcé avec la mise en place progressive de la consigne de tri sur ses produits.

Afin d'inciter les clients au bon geste de tri, une information claire et précise est apposée sur les emballages.

Tous les chefs de produits ont été sensibilisés à l'impact des déchets sur l'environnement et travaillent avec les fournisseurs dans le choix des emballages.

Auprès de ses clients

Sur les marchés en mouvement, la solution est de créer une veille active, afin d'anticiper les demandes et de bâtir des offres appropriées, combinant produits et services. C'est dans cet esprit que le Groupe a développé une démarche « Construire Positif » qui regroupe 4 offres spécialisées : MOBOA pour la construction et la rénovation bois BBC (Bâtiment Basse Consommation), ISO-EXT pour l'isolation thermique par l'extérieur, SWEETAIR pour les énergies renouvelables (chauffage, ventilation, production d'eau chaude sanitaire et production d'électricité) et REH (Réseau Energie Habitat) pour apporter une solution globale de rénovation énergétique et confort.

En 2014, une forte orientation a été prise vers l'accompagnement des stations de ski dans leurs projets de réhabilitation immobilière via une démarche de réflexion globale et originale : le Groupe travaille sur les projets très en amont avec les communes et les prescripteurs et apporte des avis techniques, fait intervenir ses partenaires industriels, propose des sous-traitants, dans le but de rénover durablement.

A ce jour, des projets sont en cours avec les stations de Chamrousse (38), Villard-de-Lans (38), Valmorel (73) et La Toussuire (73).

Le Groupe sait aussi créer des partenariats avec ses clients, collectivités publiques pour répondre à leurs besoins propres ou les accompagner dans leurs démarches auprès de leurs administrés pour la construction BBC et Bepos (Bâtiment à énergie positive).

Les artisans ont été sensibilisés en 2015, lors de formations en agences, sur l'obtention de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) (EN 31).

Le Groupe organise et participe à des salons tournés vers les professionnels et les particuliers sur les thématiques de l'isolation, de l'enveloppe thermique des bâtiments, des énergies renouvelables.

Les enseignes telles que SAMSE ou DORAS ont créé leur propre salon professionnel où il est question de construction, de rénovation, d'équipements durables. Des centres experts BBC ont été mis en œuvre dans certaines agences.

Des agences ou des corners REH (Réseau Energie Habitat) ont été ouverts dans les réseaux d'agences pour mettre à disposition des professionnels et des particuliers des informations sur la construction et la rénovation BBC, des maquettes didactiques, des produits de démonstration.

A Perpignan, une maison « bien vivre à domicile » a été construite à l'intérieur même de l'agence REH mettant en scène des produits, des solutions de performance énergétique, des moyens domotiques et des aménagements possibles pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

LA BOITE A OUTILS travaille depuis plusieurs années sur le thème de l'après-vente. L'objectif est d'avoir fin 2017 une dizaine de magasins proposant un service dépôt vente de façon permanente. L'état et la date d'achat du produit participent à définir les conditions de reprise. Les produits neufs sont repris à leur valeur initiale. A tout moment de la vie du produit, le client peut choisir de revendre le produit, de le remplacer, de le réparer (EN 27).

LA BOITE A OUTILS procède également à l'organisation de la collecte de DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques), ampoules, tubes, piles et accumulateurs pour l'ensemble du Groupe. Elle gère cette collecte pour les sites importants, tandis que la plateforme la centralise pour les plus petits (EN 27).

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2014	2015	2016	Δ 2016 / 2015
ENVIRONNEMENT						
Volet : Matières						
EN 1	Matère : papier	tonnes	221	143	213	50%
		SAMSE	128	47	104	124%
		DORAS	53	56	67	20%
Volet : Energie						
EN 3	Consommation énergétique : gaz	kWh-PCI	● 15 512 652	12 576 163	12 753 697	1%
		SAMSE	● 5 089 535	4 788 451	4 911 589	3%
		DORAS	● 3 398 456	2 974 069	2 445 320	-18%
	Consommation énergétique : fioul domestique	litres	222 423	Cf texte ci-avant		
		SAMSE	123 190	Cf texte ci-avant		
		DORAS	27 018	Cf texte ci-avant		
EN 6	Consommation énergétique : électricité	kWh	28 349 949	30 815 311	29 175 664	-5%
		SAMSE	8 758 102	9 083 467	8 852 405	-3%
		DORAS	4 560 460	4 950 724	5 124 977	4%
EN 6	Réduction de la consommation énergétique		Cf texte ci-dessus			
Volet : Eau						
EN 8	Volume d'eau prélevé	m ³	35 587	Cf texte ci-avant		
		SAMSE	11 720	Cf texte ci-avant		
		DORAS	5 484	Cf texte ci-avant		
Volet : Biodiversité						
EN 11	Emplacement et superficie de terrains détenus ou au voisinage d'aires protégées et en zones riches en biodiversité	hectares				
		Argonay	2	2	2	0%
		St Julien en St Alban	3	3	3	0%
		SAMSE	3	3	3	0%
	DORAS	0	0	0	0%	
EN 12	Description des impacts substantiels des activités sur la biodiversité de ces aires		Cf texte ci-avant			
EN 13	Habitats protégés ou restaurés		Cf texte ci-avant			
EN 14	Espèces menacées dans les zones d'activité		Cf texte ci-avant			
Volet : Emissions						
EN 15	Emissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre	teqCO ₂				
EN 16		Total	● 219 945	220 749	227 146	3%
EN 17		SAMSE	● 61 950	60 246	58 529	-3%
		DORAS	● 40 183	37 131	36 066	-3%
		dont Fret	● 117 797	115 503	118 983	3%
		SAMSE	● 39 097	39 706	38 625	-3%
		DORAS	32 961	28 667	27 419	-4%
		dont Déplacements	● 73 271	74 512	77 366	4%
		SAMSE	● 10 066	9 296	8 717	-6%
		DORAS	3 492	3 306	3 429	4%

● Données 2014 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

GRI G 4 Indicateurs		Unités	2014	2015	2016	Δ 2016 / 2015
ENVIRONNEMENT						
Volet : Effluents et déchets						
EN 22	Total des rejets d'eau		Les rejets d'eau de chaque site se font en respectant les règles d'urbanisme obligatoires préconisées par les collectivités publiques.			
EN 23	Masse de déchets par typologie	tonnes				
	<i>Total</i>		18 935	21 826	21 428	-2%
		SAMSE	3 733	4 227	4 266	1%
		DORAS	1 770	1 941	2 126	10%
	<i>Déchets industriels banaux dont bois</i>	●	9 785	11 587	11 295	-3%
		SAMSE	2 617	2 876	2 848	-1%
		DORAS	1 421	1 600	1 844	15%
	<i>Gravats</i>		2 486	2 960	3 277	11%
		SAMSE	871	953	1 131	19%
		DORAS	278	248	225	-10%
	<i>Carton</i>		5 954	6 490	6 080	-6%
		SAMSE	70	235	73	-69%
		DORAS	56	46	44	-4%
	<i>Plastique</i>		592	632	604	-4%
		SAMSE	74	78	71	-8%
		DORAS	9	6	6	8%
	<i>Papier</i>		53	81	119	47%
		SAMSE	46	63	109	73%
		DORAS	0	3	0	-100%
	<i>Métal</i>	●	58	72	53	-26%
	SAMSE	49	18	34	90%	
	DORAS	6	38	7	-82%	
<i>Déchets verts</i>		6	5	0	-100%	
	SAMSE	6	5	0	-100%	
	DORAS	0	0	0	0%	
Volet : Produits et services						
EN 27	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et des services		Cf texte ci-avant			
Volet : Conformité						
EN 29	Montant des amendes substantielles	K€	0	0	0	0%
	Nombre de sanctions non pécuniaires	Nombre	0	0	0	0%
Volet : Transport						
EN 30	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits et des déplacements du personnel	1000 litres				
	<i>Carburant Camions</i>	●	4 548	4 907	4 839	-1%
		SAMSE	2 171	2 202	2 160	-2%
		DORAS	748	848	789	-7%
	<i>Carburant Voitures de fonction</i>	●	1 748	1 720	1 780	3%
		SAMSE	545	542	539	-1%
	DORAS	352	333	309	-7%	
Volet : Généralités						
EN 31	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement		Cf texte ci-avant			
Volet : Evaluation environnementale des fournisseurs						
EN 32	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux		Aucune étude n'a été réalisée concernant l'évaluation environnementale des fournisseurs.			
EN 33	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Cf texte ci-avant			
Volet : Mécanisme de règlement des griefs environnementaux						
EN 34	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux, déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0	0%

● Données 2014 corrigées des erreurs d'estimation dans la publication précédente

Note méthodologique

Les sociétés et sites suivants sont exclus de ce volet : EPPS, GET ELECTRIC, SOCOBOIS, LEADER CARRELAGES, MAT APPRO, SWEETAIR FRANCE, SUD APPRO et TRANSPORTS SCHWARTZ.

Les points de vente, n'ayant pas réalisé une année complète d'exploitation sur l'année de reporting, n'ont pas été retenus non plus.

La société RG BRICOLAGE a été intégrée dans ce volet.

Les nouveaux chiffres sont présentés à la fois pour les années 2015 et 2016.

Après un travail d'anticipation de collecte des données mené tout au long de l'année 2016, pour la première fois, le Groupe indique dans la partie Environnement les années N et N-1. L'année 2014 est également rappelée afin de faire le lien avec le précédent rapport.

Les indicateurs sont donnés de manière brute, non recalculés à chiffre d'affaires constant ou à périmètre comparable, pour les 3 années comparées. Entre 2014 et 2015, 18 points de vente supplémentaires ont été intégrés et entre 2015 et 2016, la variation de périmètre est de - 2 points de vente.

Un changement de méthode pour le calcul des indicateurs est à noter à partir de l'année 2016. En effet, afin de pouvoir publier les données de l'année N dans le rapport de l'année N, certains indicateurs sont extrapolés sur la dernière partie de l'année selon des règles définies pour le Groupe :

- Les indicateurs extrapolés sur les ventes sont : les consommations de carburant (camions, voitures de fonction et chariots élévateurs), les déplacements des employés dans le cadre du travail avec leur voiture personnelle, les déplacements visiteurs, les matériaux entrants (le papier), les emballages des produits vendus.
Pour cette famille d'indicateurs (sauf les déplacements visiteurs), les données du périmètre suivant sont les données réelles du 1^{er} janvier au 31 décembre (données facilement accessibles dans le Système d'Information du Groupe) : SAMSE, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, CELESTIN MATERIAUX, CHRISTAUD, REMAT, VAUDREY, DUMONT INVESTISSEMENT et LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES.
- Les indicateurs pour lesquels les données réelles sont prises du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N sont : les déchets, la climatisation (fuites de fluides frigorigènes), les services tertiaires (hors transport).
- Les indicateurs sans extrapolation : les déplacements domicile-travail, les immobilisations.
- Les indicateurs extrapolés en fonction des prévisions de fin d'année : les déplacements des employés dans le cadre du travail en avion et en train, le poids des éditions.
- L'indicateur du tonnage utilisé dans le calcul du fret amont se base sur la donnée réelle de la période du 1^{er} janvier au 30 septembre et il est extrapolé en fonction des éléments calculés par la direction des achats.

EN 1 = cet indicateur ne prend en compte que le papier comme matière première car les activités du Groupe ne consomment pas d'autres matières premières.

Il comprend le papier bureau, le papier communication (catalogues, affiches, dépliants...) et le papier en-tête (courriers, factures, bons de livraison...).

Les données sont collectées via le Système d'Information du Groupe.

EN 3 = les consommations de gaz ont été pondérées avec le Degré Jour Unifié (DJU) pour intégrer la variabilité des conditions météorologiques d'une année sur l'autre.

Pour les consommations électriques, la pondération du DJU n'est pas appliquée, la consommation électrique ne se limitant pas à la consommation de chauffage.

A partir de l'année 2016, à la suite du changement de méthode de collecte des données, cet indicateur est fourni par les 2 principaux prestataires du Groupe (1 prestataire pour le gaz et 1 prestataire pour l'électricité) qui extrapolent eux-mêmes les données de la dernière période de l'année. Le prestataire pour le gaz, pour effectuer les calculs d'extrapolation, s'est basé sur la table des profils publiés par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Le prestataire pour l'électricité a choisi d'étendre proportionnellement les consommations mesurées sur les mois de l'année non facturées.

Pour les autres prestataires, l'indicateur est fourni à partir des factures d'achat.

Les données gaz de l'année 2014 ont été rectifiées à la suite d'une erreur d'unité : l'unité utilisée dans le Bilan Carbone est le kWh PCI (Pouvoir Calorifique Inférieur), et non le kWh PCS (Pouvoir Calorifique Supérieur).

Etant donné que seuls 18 sites dans le Groupe utilisent du fioul pour le chauffage (chiffre que le Groupe cherche à réduire) et que les approvisionnements ne sont pas réguliers (en général remplissage de cuves une fois par an), cet indicateur a été exclu du Bilan Carbone (l'année 2014 a été corrigée). La consommation annuelle du Groupe est à présent donnée, sur la base des charges comptables avec application d'un prix moyen national du fioul sur la période, avec une tendance d'évolution sur les 3 dernières années.

Pour les mêmes raisons d'approvisionnement irrégulier, le suivi des sites consommant du gaz propane pour le chauffage (4 sites : 3 sites SAMSE et 1 site CELESTIN MATERIAUX) ne se fait plus, les données ont été exclues du Bilan Carbone (l'année 2014 a été corrigée).

EN 8 = l'indicateur du volume d'eau consommé, relevé en m³, est considéré comme non significatif pour le Groupe, il est désormais estimé (sur la base des charges comptables avec application d'un prix moyen national de l'eau sur la période).

EN 15 à EN 17 = les données 2014 sont issues du Bilan Carbone® version 7.3.03 et les données 2015 et 2016 de la version 7.5. A titre indicatif, si les données 2014 étaient retraitées avec la version 7.5, les émissions diminueraient au maximum de 0,44 %.

Comme pour chacun de ses Bilan Carbone précédents, le Groupe a exclu les postes d'émissions suivants : Intrants (les produits achetés et revendus), Immobilisations des bâtiments, Utilisation des produits et Fin de vie des produits.

Avec la méthode Bilan Carbone®, le Groupe répertorie ses émissions de gaz à effet de serre selon 3 catégories :

- Scope 1 : émissions directes, produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités du Groupe (9 % des émissions du Groupe en 2015 et en 2016).
- Scope 2 : émissions indirectes associées à la consommation d'électricité nécessaires aux activités du Groupe (1 % en 2015 et en 2016).
- Scope 3 : autres émissions indirectement produites par les activités du Groupe (90 % en 2015 et en 2016).

La catégorie « Fret » comprend le fret routier entrant (scope 3), le fret maritime entrant (scope 3), le fret routier direct (scope 3) et le fret routier sortant (scopes 1 et 3).

Le poste du fret amont (fret routier entrant, fret maritime entrant et fret routier direct) représente 46 % des émissions du Groupe en 2015 et 2016.

Les données du fret amont sont calculées sur la base d'une sélection de fournisseurs (auprès desquels le tonnage réalisé sur l'année est collecté) et sont extrapolées sur la totalité des fournisseurs. Pour le périmètre suivant (SAMSE, CHRISTAUD, BLANC MATERIAUX, BOIS MAURIS ODDOS, DORAS, CELESTIN MATERIAUX, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, CLAUDE MATERIAUX, ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU, M+ MATERIAUX, OUTIMAT BTP, REMAT et VAUDREY), en 2016, de manière exceptionnelle, le tonnage n'a pas été collecté auprès des fournisseurs mais il a été estimé sur la base du tonnage de l'année précédente, corrigé du taux d'évolution du chiffre d'affaires réalisé avec les fournisseurs entre 2015 et 2016.

Seule la société BTP DISTRIBUTION a fourni des données sur le fret direct (fret entre fournisseurs et clients).

La catégorie « Déplacements » comprend les déplacements domicile-travail des salariés (scope 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec les véhicules possédés par la société (scopes 1 et 3), les déplacements des salariés dans le cadre du travail avec leur propre véhicule (scope 3) et les déplacements des visiteurs (scope 3).

Pour les déplacements domicile-travail, un sondage auprès des salariés est réalisé chaque année dans chaque point de vente. DORAS et les ETABLISSEMENTS ROGER CLEAU utilisent pour la première fois cette méthode en 2016. OUTIMAT BTP et CLAUDE MATERIAUX ont prévu de la suivre pour 2017.

Pour les déplacements visiteurs, la méthode repose sur un calcul intégrant une zone de chalandise par site et le nombre de bons de livraisons « emportés ». Seuls les sites du siège SAMSE, de la plateforme LOG APPRO, des ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS et de BTP DISTRIBUTION n'utilisent pas cette méthode et se basent sur un sondage.

Le poste des déplacements visiteurs représente 27 % des émissions du Groupe en 2015 et en 2016.

L'incertitude associée à la somme des différentes émissions du Groupe est pour les années 2015 et 2016 de 21 %.

EN 23 = sur chaque site, un registre de suivi des opérations relatives à la gestion des déchets est tenu annuellement et renseigné à partir des informations contenues dans les documents remis par les prestataires chargés de la collecte des déchets. Le registre permet en particulier de connaître le type de chaque collecte de déchets (nature et poids) et la qualification du traitement final (recyclage, enfouissement, incinération ou autre mode de traitement).

EN 30 = cet indicateur comprend la consommation de carburant des camions du Groupe assurant les livraisons clients et celle des voitures de société. Les données sont collectées via l'outil CENTRAL PARC (logiciel de gestion des moyens matériels roulants) dans lequel sont comptabilisées les factures de consommation de carburant. Pour DORAS, l'outil utilisé est ALX.

BTP DISTRIBUTION n'a pas fourni de données pour les camions car ce sont des prestataires qui procèdent aux livraisons clients.

Les données 2014 de consommation en litres de carburant issues de CENTRAL PARC se sont avérées incomplètes pour la première moitié de l'année, elles ont été ainsi corrigées (estimation sur la base des dépenses de carburant 2014 et 2015, de la consommation en litres de carburant 2015 et de la variation du prix du gazole entre les 2 années).

Responsabilité du fait des produits

La sous-traitance

Le Groupe recourt très peu à la sous-traitance. Des prestataires peuvent être amenés à faire appel à celle-ci lors de la construction ou de la réhabilitation des sites.

Le marché de travaux encadre strictement ce recours. Dans le domaine du transport il est fréquent de recourir à la sous-traitance, soit pour la livraison aux clients, soit depuis les plateformes logistiques jusqu'aux sites.

La responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs

Les fournisseurs proposent au fil des années de plus en plus de produits respectueux de l'environnement.

Cela démontre l'engagement des fournisseurs dans leur responsabilité sociale et environnementale.

Une charte « Engagement Responsabilité Sociétale » a été réalisée par l'activité bricolage afin d'inciter ses fournisseurs à agir à ses côtés vis-à-vis du développement durable et de sa démarche d'amélioration continue. Cette charte a été envoyée pour la première fois fin 2015 avec tous les contrats 2016. 215 chartes ont été retournées signées en 2016.

Les enjeux sociaux et environnementaux de la politique d'achat du Groupe

[Les certifications bois et la RBUE](#)

Si les ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS ont obtenu les certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® en 2005, le Groupe a initié la même démarche de certification en 2011 sur l'ensemble des produits bois et dérivés pour l'activité négoce.

Le Groupe a validé l'année suivante la Charte Environnementale et a obtenu comme performance 3 feuilles d'Erable (performance maximale). Cette charte garantit la diligence raisonnée appliquée sur tous les produits non certifiés.

Le déploiement des certifications de chaîne de contrôle PEFC™ et FSC® a été réalisé sur :

- 12 agences en 2011
- 85 agences en 2012
- 88 agences en 2013
- 87 agences en 2014
- 81 agences en 2015
- 85 agences en 2016

Cette organisation interne s'appuie sur un bureau central et des relais certification bois en région. Ces derniers sont les garants des procédures mises en place et du respect de ces certifications en agence.

Tous les certificats PEFC™ et FSC® obtenus sont valables pendant 5 ans sous réserve de validation des audits annuels (environ une quinzaine d'agences auditées par an) réalisés par un organisme certificateur.

L'audit de renouvellement mené en novembre 2016 a permis de reconduire la certification pour un nouveau plan quinquennal.

Pour la Charte Environnementale, qui est renouvelée tous les 2 ans, le Groupe maintient sa performance de 3 feuilles d'Erable depuis 2012.

En 2013, la RBUE (Règlementation sur le Bois de l'Union Européenne) vient renforcer la traçabilité des achats bois et de ses dérivés du Groupe. La RBUE entraîne la mise en place d'une procédure de diligence raisonnée au sein du Groupe, qui est intégrée dans le cadre de la Charte Environnementale en 2016.

A ce jour, seules SAMSE, BOIS MAURIS ODDOS, BLANC MATERIAUX, LES COMPTOIRS DU BOIS ASSOCIES, LES ETABLISSEMENTS PIERRE HENRY ET FILS et CAREO sont certifiées chaîne de contrôle.

[Les achats du Groupe](#)

Les références de produits ou matériaux respectueux de l'environnement, améliorant la performance énergétique des bâtiments et éco-labellisés, augmentent d'année en année. Ils concernent tous les domaines d'activité.

Cela s'explique par la demande croissante des clients, l'offre en progression des fournisseurs et la démarche « Construire positif » proposée par le Groupe pour rapprocher les demandes et les offres. Le Groupe crée ainsi de la valeur partagée en impliquant les fournisseurs, les professionnels du bâtiment et ses clients dans sa démarche d'entreprise responsable.

L'activité négoce a souhaité également faire évoluer ses plans de vente et de stock pour répondre au marché lié à la RT 2012.

Les services achat de l'activité bricolage incitent leurs fournisseurs à améliorer continuellement leurs produits, en affichant l'efficacité énergétique en magasin des produits référencés et ainsi éliminer progressivement les produits énergivores.

Ils ont arrêté l'importation d'ampoules de type CFL (fluo-compactes) au cours de l'année 2014, seules des ampoules de type LED sont importées. En effet les ventes de cette nouvelle technologie ont pris le pas sur les ampoules fluo-compactes.

Les améliorations techniques font que les produits lumineux solaires sont de plus en plus performants donc les volumes d'achat augmentent.

Dans un contexte d'obsolescence programmée, les performances de produits de construction sont mises en avant.

Les impacts des produits phytosanitaires sont considérables, ils touchent non seulement l'environnement mais également la santé humaine. Pour la préservation de l'environnement et de la santé, l'activité bricolage a décidé de rendre la formation obligatoire à tous ses vendeurs afin que l'utilisation de ces produits soit maîtrisée.

En 2015, tous les magasins à l'enseigne LA BOITE A OUTILS ont obtenu l'agrément pour vendre des produits phytosanitaires.

Le choix des fournisseurs et des gammes de produits se fait dans cette optique de diminution de l'impact environnemental. Les produits bio-contrôlés sont privilégiés.

Une gamme de produits naturels en peinture a été mise en place avec un fournisseur régional.

Les démarches satisfaction clients (PR 5)

Pour améliorer la qualité de service et d'accompagnement des clients, un « baromètre satisfaction clients » a été lancé en 2011. Il est depuis, reconduit tous les deux ans. En 2015, 4 902 clients de SAMSE ont été interrogés. Il s'agissait de professionnels du BTP et hors BTP ainsi que des particuliers en compte pour établir un bilan annuel sur leur satisfaction. Cette année-là, la note globale a progressé de 0,1 point, passant de 7,4 sur 10 en 2011 à 7,5 en 2015. Les résultats du baromètre permettent à SAMSE d'élaborer des plans d'actions précis, correspondant aux attentes de ses clients. DORAS a réalisé son premier baromètre satisfaction clients en 2014.

Depuis 2013, une démarche « Satisfaction Clients » (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) est déployée dans l'activité bricolage, incluant une formation des collaborateurs et profitant à l'ensemble de sa clientèle.

Depuis 2015, une démarche « Satisf'Action » (détaillée dans le volet Emploi, relations sociales et travail décent) est aussi engagée dans l'activité négoce.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2015	2016	Δ 2016 / 2015
RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS					
Volet : Santé et sécurité des consommateurs					
PR 1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration		Le pourcentage doit être fourni par les fabricants. C'est pourquoi, cet indicateur n'est pas traité car il est impossible de faire ce type d'étude dans le cadre des activités du Groupe.		
PR 2	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services	Nombre	0	0	0%
Volet : Etiquetage des produits et services					
PR 3	Pourcentage de produits et de services significatifs soumis à ces exigences d'information requis par les procédures	%	100	100	0%
PR 4	Nombre total d'incidents de non respect des réglementations et codes volontaires concernant l'information sur les produits et services et leur étiquetage	Nombre	0	0	0%
PR 5	Pratiques relatives à la satisfaction client et notamment résultats des enquêtes de satisfaction client		Cf texte ci-dessus		
Volet : Communication marketing					
PR 6	Ventes de produits interdits ou controversés	Nombre	0	0	0%
PR 7	Nombre total d'incidents de non-respect aux réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages	Nombre	0	1	100%
Volet : Vie privée des clients					
PR 8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
PR 9	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation des produits et des services	K€	0	0	0%

Note méthodologique

PR 2 = le Groupe n'a pas eu connaissance de problème de non-respect des réglementations en matière de produits.

PR 3 = l'étiquetage environnemental des produits que les fabricants intègrent permet aux consommateurs d'avoir des informations détaillées sur les produits et les services.

PR 7 = les clients du négoce qui ne souhaitent pas recevoir de publicité ou de relances marketing sont exclus des listes de diffusion (un indicateur est renseigné dans leur fiche client).

Les données SAMSE et DORAS ne sont pas extraites.

Société

La lutte contre la corruption

Le Groupe SAMSE n'a pas réalisé à ce jour d'études sur les indicateurs SO 3 à SO 5.

En juin 2014, le Groupe a décidé d'alerter sur les risques de fraude et la sécurité informatique en organisant des réunions de sensibilisation animées par un membre de la Direction Centrale du Renseignement Intérieur. Ont assisté à ces réunions les membres du Comité de Direction, les services des sièges, un représentant de chaque filiale et un représentant par région.

Un fascicule sur ces risques dans le Groupe a été distribué à tous les participants.

A la suite de cette information générale, une équipe interne « alerte escroqueries » a été créée avec une adresse mail dédiée pour envoyer tous mails suspects ou prévenir de tentatives de fraudes téléphoniques notamment.

En 2016, un second fascicule a été élaboré sur le thème de la fraude et distribué au siège et dans tous les points de vente. La priorité est la prévention, elle constitue le meilleur levier pour combattre la fraude.

L'équipe « alerte escroqueries » œuvre pour cartographier les risques de fraude interne et externe et pratique une veille sur ces sujets.

L'impact territorial, économique, social et sur les populations riveraines ou locales

L'impact territorial, économique et social

Avec son réseau de 342 points de vente, le Groupe est un acteur économique important sur les territoires où il est implanté.

Il favorise l'emploi en participant de manière très active aux salons régionaux de recrutement (6 salons régionaux en 2016) et par sa communication sur les réseaux sociaux.

Par les impôts locaux et taxes d'apprentissage versées de manière ciblée, il soutient les collectivités locales et les établissements d'enseignement à proximité de ses sites.

Lors de ses nouvelles implantations ou réaménagements de sites, le Groupe privilégie les artisans et les professionnels locaux pour collaborer. Il contribue ainsi à maintenir l'activité dans le tissu local et à la développer.

Pour exemple, lors du chantier du magasin de bricolage de Narbonne (nouveau magasin ouvert en mars 2017), plus de 85 % du montant des travaux a été affecté à des entreprises locales.

Le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et toutes les entreprises choisies (sauf celle pour le confortement de sol) étaient implantés dans le même département.

L'ensemble des acteurs de l'emploi locaux sont systématiquement impliqués lors des campagnes de recrutement liées à l'ouverture d'un nouveau site. Chaque projet d'ouverture sur un territoire fait l'objet de rencontres préalables notamment avec le Pôle Emploi local pour construire un recrutement concerté et adapté. Par exemple, lors de la création du nouveau magasin de bricolage de Narbonne, l'effectif de 48 personnes a été constitué par 18 mobilités internes et 30 recrutements locaux.

Le Groupe a également pour stratégie de croissance le rachat de sociétés ou de points de vente dans les zones géographiques où il est déjà implanté. Le Groupe développe ainsi son ancrage territorial et démontre sa volonté d'être actif, au niveau de l'emploi et du développement économique local.

Toutes publicités, partenariats, participations à des salons ou organisations de salons sont pensés territoire et économie locale.

L'impact sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe est soucieux de son impact sur les populations riveraines ou locales. Dans l'implantation de ses points de vente, l'intégration dans le tissu social, le respect des riverains, le Groupe cherche à jouer un rôle positif au sein des communautés locales.

Le mécénat

Impliqué sur ses territoires régionaux, c'est tout naturellement que le Groupe soutient des actions solidaires proches de ses points de vente. Il est également partenaire de certaines associations locales qui œuvrent à l'étranger.

Des projets caritatifs

A Grenoble, le Groupe a participé à la construction de la maison de parents d'enfants hospitalisés, en partenariat avec la fondation Ronald Mc Donald.

Il soutient Aide Médicale et Développement (AMD) à Grenoble, une association française qui œuvre dans différents pays du monde. En 2016, il a participé à la construction d'un centre de santé dans le village d'Ethiolo, au Sénégal. En 2017, il participe à la réhabilitation de la maternité de l'hôpital de Kouroussa en Haute-Guinée.

En 2017, il s'investit dans un nouveau projet de mécénat pour aider l'association Arist à organiser la Journée mondiale de la trisomie 21 à Grenoble.

En 2017, le Groupe via le Fonds d'action Négobois soutient la Fondation Abbé Pierre pour la construction d'une pension de famille réservée aux femmes victimes de violences.

Il a participé plusieurs fois à l'événement caritatif Glisse en cœur, organisé par la station du Grand-Bornand Chinailon : 24 heures de ski et de concerts au profit d'une grande cause (association vaincre l'autisme, Laurette Fugain...).

Des projets liés à l'activité du Groupe

Le Groupe soutient des projets qui ont un sens par rapport à sa situation au cœur des montagnes. Il a par exemple, apporté son soutien financier et/ou fourni des matériaux à la Fédération française des clubs alpins et de montagne, pour la construction de nouveaux refuges de haute-montagne (refuges du Goûter, Mont Blanc et de l'Aigle, Les Ecrins).

Il est partenaire de longue date de l'Institut National de l'Energie Solaire (INES) qui œuvre chaque année, avec l'école d'architecture de Grenoble notamment, sur un projet d'habitat durable.

Il fait partie de l'association A3 qui aide de jeunes artisans à créer leur propre entreprise, en leur offrant un soutien matériel et les compétences indispensables au développement de leur activité.

Des projets culturels

Enfin, le Groupe est partenaire depuis longtemps de la Maison de la Culture de Grenoble pour permettre un accès aux spectacles au plus grand nombre. Il soutient aussi le Festival international du cirque Rhône-Alpes Auvergne, Pays voironnais.

Les partenariats

Pour les formations

Les fournisseurs de l'activité négoce, étant majoritairement les leaders dans leur marché, souvent à la pointe de la technologie et répondant aux normes et aux spécificités de la RT 2012, le Groupe a décidé de s'appuyer sur eux en termes de formation auprès des équipes et des clients par le biais de réunions techniques.

Depuis 4 ans, le Groupe confirme son rôle d'accompagnateur du changement au service de ses clients. En 2012, l'axe avait été donné sur des formations de thermographie et d'étanchéité à l'air.

Courant 2013 il a développé en collaboration avec NEOPOLIS (centre de formation de la CCI de la Drôme) un nouveau module de formation « Construire et Rénover Positif ». Ce module d'une journée, réservé aux collaborateurs, a pour objectif de faire connaître les évolutions pratiques, techniques et organisationnelles liées aux modifications (réglementaires et fiscales) en construction neuve comme en rénovation.

Un plan de formation a été bâti en collaboration avec des organismes de formation partenaires du Groupe pour sensibiliser les artisans à l'éco-conditionnalité et à l'obtention de la mention RGE.

Ils sont accompagnés pour des études thermiques en neuf par SYNERGISUD, leur partenaire. D'autres partenariats ont été conclus pour les tests d'étanchéité à l'air et pour des attestations RT 2012 : UBAT et CETII.

Dans le sponsoring

Le Groupe se retrouve dans les valeurs du sport que sont l'engagement individuel et collectif, le partage des succès, le dépassement de soi, l'esprit d'équipe...

Les choix du sponsoring dans le Groupe se portent sur des équipes qui arborent haut et fort les couleurs de son territoire d'implantation.

Le Groupe est partenaire des clubs de hockey sur glace Les Brûleurs de Loups à Grenoble, les Diabes Rouges à Briançon et Les Rapaces de Gap.

En sports d'équipe toujours, il soutient le FC Grenoble Rugby, le Grenoble Football 38, l'Olympique Lyonnais, le Dijon Football Côte d'Or, le Chambéry Savoie Handball...

En sports d'hiver, il parraine le rallye Trophée Andros, la Fédération Française de Ski avec la création du SAMSE Speed Ski Tour pour encourager les jeunes espoirs, le Ski Club d'Allevard, le Chamrousse Ski Club, le Feclaz Ski Nordique, le Triathlon de l'Alpe d'Huez... mais aussi la course de ski-alpinisme de renommée internationale : la Pierra Menta.

En course à pied, il soutient les organisateurs de l'Ekiden, du trail des passerelles, de l'UT4M (Ultra Tours des 4 massifs sur le territoire grenoblois)... Des collaborateurs y participent aux couleurs de « Tous Coureurs », l'équipe du Groupe SAMSE.

Pour les conseils et soutiens

En 2014, SAMSE a souhaité soutenir « PRIORITERRE », Organisation Non Gouvernementale haute-savoyarde dont l'objectif est d'aider chacun à réduire son empreinte écologique et préserver les ressources naturelles de la planète.

Elle est le premier Espace Info Energie certifié de France. Elle organise, entre autres, des journées portes découvertes où les participants peuvent rencontrer des professionnels du bâtiment, pour échanger autour des techniques employées et bénéficier des retours d'expérience à appliquer à leur propre projet.

C'est dans ce cadre que le partenariat s'est naturellement imposé, par l'expertise du Groupe en matière de rénovation.

Auprès d'associations locales

Le Groupe laisse de la marge de manœuvre aux magasins et aux agences dans leur choix et leur volonté de soutenir des associations de leur territoire.

Il est donc difficile de connaître le nombre d'associations qu'il a soutenues. Il peut autant s'agir de clubs sportifs du lieu d'implantation que d'associations ou d'initiatives locales solidaires.

Par exemple, dans le cadre des démarches Satisfaction Clients de l'activité bricolage, les collaborateurs ont souhaité que chaque site s'implique, chaque année dans le soutien d'une association sur son territoire. Depuis, 37 initiatives et partenariats identifiés par les salariés ont été conclus.

A titre d'illustration, voici quelques actions menées en 2016 :

- partenariat entre le magasin de Décines et l'ALBEC (association régionale d'aide aux enfants cancéreux),
- engagement de LA BOITE A OUTILS de Briançon aux côtés de l'association « Népal smile » (aide aux habitants du Népal),
- l'arrondi du cœur de l'ENTREPOT DU BRICOLAGE de Dijon au profit de l'association « à pas de géant » (soutien aux enfants atteints de maladies génétiques rares).

L'ensemble de ces actions peut être désormais soutenu financièrement par une procédure d'encaissement permettant aux clients de réaliser « l'arrondi du cœur » dans chacun des magasins.

GRI G 4	Indicateurs	Unités	2015	2016	Δ 2016 / 2015
SOCIETE					
Volet : Communautés locales					
SO 1	Pourcentage de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 2	Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles, sur les communautés locales		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Lutte contre la corruption					
SO 3	Pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cf texte ci-dessus		
	Nombre des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés		Cf texte ci-dessus		
SO 4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption		Cf texte ci-dessus		
SO 5	Cas avérés de corruption et mesures prises		Cf texte ci-dessus		
Volet : Politiques publiques					
SO 6	Total des contributions versées en nature et en espèces aux partis politiques, hommes politiques et institutions connexes, par pays		Le Groupe n'a aucun lien avec les partis et hommes politiques.		
Volet : Comportement anti-concurrentiel					
SO 7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anti-concurrentiel, infractions aux lois anti-trust et pratiques monopolistiques ; résultat de ces actions	Nombre	0	0	0%
Volet : Conformité					
SO 8	Montant des amendes substantielles pour non-respect des lois et des réglementations.	K€	0	0	0%
	Nombre total de sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations	Nombre	0	0	0%
Volet : Evaluation des impacts des fournisseurs sur la société					
SO 9	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
SO 10	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et les mesures prises		Aucune étude n'a été réalisée à ce jour.		
Volet : Mécanismes de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société					
SO 11	Nombre de griefs concernant les impacts de la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlement des griefs	Nombre	0	0	0%

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1079, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le point 3.9 du rapport de gestion inclus dans le document de référence, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure en introduction de la note 3.9 dans le rapport de gestion inclus dans le document de référence.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de trois personnes entre janvier 2017 et mars 2017 pour une durée de 10 jours au cours de laquelle nous avons conduit onze entretiens avec les personnes référentes du processus.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

¹ Portée disponible sur www.cofrac.fr

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené des entretiens avec le Directeur Général de Samse, la Responsable du Contrôle de Gestion du groupe Samse, la chef de projet Bilan Carbone du groupe Samse et le Directeur des Ressources humaines de l'activité bricolage afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes²:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

² **Informations environnementales et sociétales** : Consommation d'électricité et consommation de gaz, Emissions de CO2 (fret et déplacements), la prise en compte dans la politique d'achat et les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux.

Informations sociales : l'emploi (l'effectif total, répartition des employés par sexe, ancienneté), le nombre total d'heures de formation.

- au niveau des entités de l'activité négoce dont SAMSE, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 79 % de l'activité (en termes de chiffre d'affaires), entre 43 % et 66 % des effectifs et entre 65 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Villeurbanne, le 3 avril 2017

L'Organisme Tiers Indépendant
ODICEO,
représenté par
Sylvain BOCCON-GIBOD

1.10 Informations sur le capital

1.10.1 Conditions

Les modifications du capital et des droits respectifs des actions sont effectuées conformément aux prescriptions légales.

1.10.2 Montant du capital et droits de vote

Le capital social est de 3 458 084 € au 31 décembre 2016, divisé en 3 458 084 actions de 1 € de nominal chacune, totalement libérées.

Le nombre de droits de vote attachés aux 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2016 est de 6 421 732.

1.10.3 Capital potentiel

Il n'existe aucun instrument financier pouvant engendrer la création d'actions nouvelles à la date de rédaction du Document de Référence.

1.10.4 Evolution de la détention du capital au cours des trois derniers exercices

	2 016				2 015		2 014	
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote	% du capital	% Droits de vote
Nominatifs :								
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,50	56,17	59,86	56,17	59,83
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,76	21,13	23,11	21,13	23,10
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,69	5,28	5,78	5,28	5,78
- DIVERS	117 401	3,40	232 467	3,61	3,53	3,76	3,59	3,90
Sous-total	2 973 287	85,98	5 944 239	92,56	86,11	92,51	86,17	92,61
Porteurs :								
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,16	4,28	2,34	4,28	2,34
- FCP STOCK PICKING FRANCE	57 071	1,65	57 071	0,89	1,62	0,89	1,80	0,98
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	35 000	1,01	35 000	0,55	1,01	0,55	0,91	0,50
- AUTO-DETENTION	7 304	0,21	0	0,00	0,29	0,00	0,31	0,00
- DIVERS	246 722	7,14	246 722	3,84	6,69	3,71	6,53	3,57
Sous-total	484 797	14,02	477 493	7,44	13,89	7,49	13,83	7,39
Total	3 458 084	100,00	6 421 732	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

1.10.5 Détention du capital social et droits de vote au 31 décembre 2016

	2 016					
	Actions détenues	% du capital	Droits de vote théoriques	% Droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% Droits de vote exerçables en AG
Nominatifs :						
- DUMONT INVESTISSEMENT	1 942 521	56,17	3 885 042	60,43	3 885 042	60,50
- CRH FRANCE DISTRIBUTION	730 640	21,13	1 461 280	22,73	1 461 280	22,76
- CM-CIC INVESTISSEMENT	182 725	5,28	365 450	5,68	365 450	5,69
- DIVERS	117 401	3,40	232 467	3,62	232 467	3,61
Sous-total	2 973 287	85,98	5 944 239	92,46	5 944 239	92,56
Porteurs :						
- FCP CENTIFOLIA	138 700	4,01	138 700	2,16	138 700	2,16
- FCP STOCK PICKING FRANCE	57 071	1,65	57 071	0,89	57 071	0,89
- BROWN BROTHERS HARRIMAN	35 000	1,01	35 000	0,54	35 000	0,55
- AUTO-DETENTION	7 304	0,21	7 304	0,11	0	0,00
- DIVERS	246 722	7,14	246 722	3,84	246 722	3,84
Sous-total	484 797	14,02	484 797	7,54	477 493	7,44
Total	3 458 084	100,00	6 429 036	100,00	6 421 732	100,00

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenu par chacun d'eux.

A la demande de la société, l'enquête TPI du 31 décembre 2016 a permis de recenser 926 actionnaires. Le nombre total des droits de vote existant est de 6 421 732.

SAMSE est contrôlée par DUMONT INVESTISSEMENT, société Holding créée à l'occasion du R.E.S. (Rachat de l'Entreprise par les Salariés) en 1988.

Les principaux actionnaires de DUMONT INVESTISSEMENT sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none"> □ Salariés + FCPE 520 760 actions soit 27,66 % □ Famille Joppé 576 301 actions soit 30,61 % □ Famille Henry 377 739 actions soit 20,06 % 	<ul style="list-style-type: none"> □ Famille Bériot 105 439 actions soit 5,60 % □ Famille Doras 100 057 actions soit 5,31 % □ Ets René de Veyle 88 471 actions soit 4,70 % □ Divers 114 040 actions soit 6,06 %
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Déclarations de franchissement de seuil

Au cours de l'exercice 2016, notre société n'a été informée d'aucun franchissement de seuil légal ou statutaire.

Actionnariat salarié

SAMSE développe l'actionnariat salarié depuis de nombreuses années.

Les salariés ou anciens salariés ont acquis, au titre de la participation des salariés, antérieurement au

31 décembre 1987, 25 119 actions SAMSE représentant 0,73 % des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2016 (les salariés sont principalement actionnaires de la Holding DUMONT INVESTISSEMENT).

1.10.6 Autorisations financières

Les autorisations financières ci-dessous sont consenties par l'Assemblée Générale des actionnaires au bénéfice du Directoire.

Assemblée générale	Résolution	Nature	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond du montant nominal maximum
03/05/2016	18 ème	Achat par la société de ses propres actions	18 mois 2 novembre 2017	10 % du capital
03/05/2016	19 ème	Réduction du capital par annulation d'actions	18 mois 2 novembre 2017	10 % du capital

Seule l'autorisation consentie à la société d'acheter ses propres actions a été utilisée par le Directoire au cours de l'exercice.

1.10.7 Titres existants donnant accès au capital

Il n'existe aucun titre donnant accès au capital à la date de rédaction du Document de Référence.

1.10.8 Rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 3 mai 2016 a renouvelé les autorisations données à la société de procéder à des rachats d'actions.

Dans le cadre de ces autorisations, la société a maintenu son contrat de liquidité.

En 2016, la société n'a acquis aucune action, via son programme de rachat d'actions et a acheté 8 639 titres au cours moyen de 129,54 € via son contrat de liquidité ; par ailleurs, au travers de ce même contrat de liquidité, elle a procédé à la vente de 9 734 titres au cours moyen de 128,34 €.

A la clôture de l'exercice, son portefeuille de titres était ainsi constitué de 7 304 actions propres, dont 705 acquises au titre du contrat de liquidité (solde) et représentant 0,21 % du capital social.

La valeur comptable de ce portefeuille s'établissait à 541 868,29 € et sa valeur de marché était de 1 020 734,00 €.

L'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se prononcera aux fins d'autoriser le Directoire, pendant une période de dix-huit mois, à acheter des actions de la société dans le

cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce par le biais de la neuvième résolution.

Le descriptif de programme de rachat qui sera soumis à ladite Assemblée Générale est détaillé ci-après.

• Nombre de titres et part du capital détenus par la société

Au 31 décembre 2016 le capital de SAMSE était composé de 3 458 084 actions de même catégorie de 1 € de valeur nominale.

A cette date, la société détenait 7 304 actions propres, soit 0,21 % du capital.

• Objectifs du programme de rachat d'actions

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, les achats seront effectués en vue de :

- l'animation du marché du titre au travers d'un contrat de liquidité établi conformément à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- la cession ou l'attribution d'actions aux salariés du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes, ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- la remise d'actions à la suite de l'exercice de droits attachés à des titres donnant accès au capital de la société,
- la conservation des actions en vue de leur remise ultérieure (à titre d'échange ou de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers,
- l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée Générale.

• Part maximale du capital que la société se propose d'acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires est de 10 % du nombre total d'actions composant le capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 7 304 (soit 0,21 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 338 504 actions (soit 9,79 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

• Prix maximal d'achat et montant maximal des fonds pouvant être engagés

Le prix maximal d'achat serait de 180 € par action.

A titre indicatif, compte tenu des 3 458 084 actions composant le capital social au 31 décembre 2016, le rachat ne pourrait porter que sur 338 504 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximal de 60 930 720 €.

• Modalités de rachat

Les actions pourront être achetées à tout moment, dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière, par tous moyens, et par des interventions sur le marché.

• Durée du programme

Le présent programme pourra être mis en œuvre pendant une période de dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée Générale du 10 mai 2017, soit jusqu'au 9 novembre 2018.

Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé et renouvelé par l'Assemblée Générale du 3 mai 2016

Situation au 31 décembre 2016

Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe ou indirecte	0,21
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0,00
Nombre de titres détenus en portefeuille	7 304
Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2016 (en €)	1 020 734,00
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2016 (en €)	541 868,29

1.10.9 Nantissement sur les actions de la société et sur celles détenues par SAMSE

Aucun titre SAMSE n'est nanti.

Dans le cadre de l'acquisition par SAMSE des titres de SC INV (holding de DORAS) détenus par CRH FRANCE, SAMSE a souscrit des emprunts bancaires et a nanti 55 % du capital de SC INV, en garantie. Compte tenu de l'absorption de SC INV par SAMSE, dette dernière a nanti 55 % des titres DORAS, en substitution du nantissement pris sur les titres SC INV.

SAMSE n'a consenti aucun autre nantissement sur les titres de ses filiales.

1.10.10 Titres non représentatifs

SAMSE n'a émis ni part de fondateurs ni certificat de droits de vote.

1.10.11 Pacte d'actionnaires

La société a signé, en date du 17 septembre 2014, un pacte d'actionnaires conclu entre son actionnaire majoritaire, DUMONT INVESTISSEMENT (DI) et CRH FRANCE DISTRIBUTION (CRH), actionnaire de référence depuis 1996 (avec 21,13 % du capital de SAMSE), permettant à terme le rapprochement entre le Groupe SAMSE et le Groupe CRH.

Cet accord prévoit pour CRH de devenir l'actionnaire majoritaire de contrôle en 2020, à un prix déterminé par une formule égale à la moyenne pondérée d'un multiple d'EBITDA moyen et d'un multiple de capitaux propres.

Cette faculté pourra être exercée dès 2018 si les deux partenaires en ont la volonté commune.

Ce pacte prévoit notamment les clauses suivantes :

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (avant l'exercice de la promesse de vente) : le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de DI, deux nommés sur proposition de CRH et un indépendant nommé sur proposition de DI et CRH. La Présidence sera assurée par Monsieur Patrice Joppé (DI) et la Vice-Présidence par Messieurs Paul Bériot (DI) et Khaled Bachir (CRH).

Les représentants de DI, majoritaires au Conseil de Surveillance, ont prévu le maintien dans leurs fonctions des membres du Directoire jusqu'à l'exercice de la promesse.

Composition du Conseil de Surveillance de SAMSE (après l'exercice de la promesse de vente) : les accords relatifs à la composition du Conseil de Surveillance cesseront après exercice de la promesse de vente ; par exception, en cas d'exercice en 2018 ou 2019 avec une vente différée en 2020, le Conseil de Surveillance sera composé de sept membres, dont quatre nommés sur proposition de CRH, deux nommés sur proposition de DI et un indépendant nommé sur proposition de CRH et DI. La Présidence sera assurée par Monsieur Khaled Bachir (CRH) et la Vice-Présidence par un candidat présenté par DI.

Décisions stratégiques : certaines décisions stratégiques devront être autorisées par la majorité simple des membres du Conseil de Surveillance. Il en est ainsi de toute opération/participation à un groupement d'achat ou tout accord de joint-venture tant dans le domaine commercial que technique ou financier. Le budget annuel, dont le projet sera communiqué au représentant de CRH au moins trois semaines avant sa présentation au Conseil, sera arrêté après un dialogue constructif et des itérations, mais à la majorité simple.

Droits de veto : en raison de leur importance sur l'investissement existant ou potentiel de CRH ou de leur effet quant à l'exercice de la promesse de vente, les décisions stratégiques suivantes devront avoir reçu le vote favorable d'un représentant de CRH au Conseil de Surveillance :

- changement, par ajout ou retrait, des métiers actuels (négoce de matériaux multi-spécialistes, négoce de matériaux spécialistes et bricolage grand public) ;

- investissement et désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors taxes ;

- création, cession, liquidation, acquisition et fusion de sociétés ou fonds de commerce représentant un engagement d'un montant unitaire supérieur à 5 M€ hors droits et frais et à l'exception des opérations internes au Groupe ;

- cession d'actifs immobiliers (acquisition, cession, bail, crédit-bail) d'un montant unitaire ou d'un engagement unitaire supérieur à 5 M€ (hors droits et frais) ;

- définition de la politique d'endettement si l'un des deux covenants financiers du Groupe n'est pas respecté : le ratio dette nette/fonds propres doit être inférieur à 1,0 ; le ratio dette nette/EBITDA doit être inférieur à 4,0, le tout, sous réserve d'ajustements que les parties pourront convenir à l'occasion de croissances externes agréées par DI et CRH ;

- définition de la politique de distribution des dividendes de la société si le dividende n'est pas compris dans un intervalle de 20 % à 40 % du résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé de l'année et en cas de distribution exceptionnelle de dividendes ;

- arrêté des comptes au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et le cas échéant 2019 uniquement en cas de changement de méthodes ou d'observations des Commissaires aux comptes portant sur des éléments susceptibles d'affecter le prix d'exercice de la promesse de manière significative ;

- conventions réglementées telles que visées à l'article L.225-86 du Code de commerce, à l'exception cependant des acquisitions immobilières réalisées par DI à valeur de marché et selon des conditions standard agréées entre les sociétés CRH et DI ;

- augmentation des salaires fixes du Président et du Vice-Président du Directoire supérieure au taux de l'inflation de + 1 % ou modification de la méthode de détermination de la part variable ;

- opérations sur le capital et émission de titres, immédiatement ou à terme.

S'agissant des droits de veto conférés à CRH sur les opérations d'investissement au sens large, les parties au pacte font valoir que la limite de 5 M€ par projet (et non en cumulé) est suffisamment large pour laisser une grande autonomie à la Direction actuelle dans la mesure où l'investissement pour une agence de négoce se situe généralement dans une fourchette comprise entre 0,5 et 4 M€.

S'agissant de la limite de l'endettement du Groupe, les parties au pacte font aussi valoir que le ratio de multiple d'EBITDA fixé à 4 (soit 320 M€ au maximum) ou la limite relative au montant des fonds propres (soit 324 M€ de maximum), laisse une grande latitude quant à l'augmentation de l'endettement global du Groupe, lequel s'élève actuellement à 157 M€. Par ailleurs, ces limites ne sont pas plus contraignantes que les covenants bancaires demandés par les banques.

Investissement et intéressement des salariés : pendant la durée de la promesse, la société pourra décider de mettre en place des plans collectifs d'intéressement pour certaines catégories de cadres sous réserve de l'absence de leur effet dilutif. En cas de prise de contrôle par CRH, il sera proposé de maintenir l'investissement des salariés via un FCPE dans des actions DI ou de la société dans la limite de 14,5 % de son capital.

Transferts de titres : les actionnaires de DI se sont engagés à conserver leurs titres DI jusqu'à la caducité de la promesse hors cas de restructurations patrimoniales, donations ou transferts au bénéfice des ascendants ou descendants sous réserve d'adhésion du cessionnaire au pacte.

De même, DI s'est engagée à ne pas transférer de titres de la société pendant la période de validité de la promesse.

Par ailleurs, en l'absence d'exercice de la promesse, CRH bénéficiera d'un droit de sortie conjointe totale et proportionnelle, en cas de cession partielle ou totale des actions de la société par DI sauf cas de transferts libres (i.e. donations, réorganisations patrimoniales, transferts en réponse à une offre publique, transferts entre affiliés).

Enfin, à l'expiration de la promesse de vente, CRH pourra demander le lancement d'un processus lui offrant une liquidité et optimisant la valorisation de sa participation, CRH étant tenue par une obligation de sortie en cas de vente totale.

La mise en concert entre CRH et DI, entraînant le franchissement en hausse, par la société CRH des

seuils de 30 % du capital et des droits de vote de SAMSE, a fait l'objet d'un constat qu'il n'y avait pas matière au dépôt d'un projet d'offre publique, reproduit dans D&I 214C1940 mis en ligne le 22 septembre 2014.

1.11 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 71 633 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges, s'élève à 23 877 €.

1.12 Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L.464-2, I, al. 5 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles prononcées par l'Autorité de la Concurrence.

1.13 Frais de recherche et de développement

Notre société n'a consacré aucun frais en matière de recherche et de développement sur l'exercice 2016.

1.14 Perspectives 2017

Le Groupe entend poursuivre le développement commercial de ses deux activités, porté par la croissance attendue de ses marchés en 2017. Il restera également attentif aux opportunités de croissance de son réseau de distribution.

1.15 Observations du Comité d'Entreprise

Conformément à l'article L.2323-7 du Code du travail, tous les documents ont été soumis aux membres du Comité d'Entreprise qui n'ont formulé aucune observation.